



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/CONF.167/PC/10
12 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ETATS
EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES
Première session
30 août-10 septembre 1993
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES PLANS ET PROGRAMMES VISANT A CONTRIBUER AU
DEVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ETATS EN DEVELOPPEMENT
INSULAIRES ET A L'UTILISATION DE LEURS RESSOURCES MARINES
ET COTIERES EN PRESERVANT LEUR BIODIVERSITE AINSI QU'EN
REpondant AUX BESOINS ESSENTIELS DES POPULATIONS
INSULAIRES ET EN AMELIORANT LA QUALITE DE LEUR VIE, ET
DES MESURES DEVANT PERMETTRE AUX PETITS ETATS EN
DEVELOPPEMENT INSULAIRES DE FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS
ECOLOGIQUES DE FACON EFFICACE, NOVATRICE ET DURABLE
AINSI QUE D'EN TEMPERER LES EFFETS ET DE REDUIRE LES
MENACES QUI PESENT SUR LES RESSOURCES MARINES ET COTIERES

Développement durable des petits Etats en développement insulaires**

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. EXAMEN DES PROBLEMES PARTICULIERS AUX PETITS ETATS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES	1 - 19	4
A. Tendances actuelles du développement socio-économique des petits Etats en développement insulaires	1 - 6	4
1. Les tendances économiques	1 - 4	4

* A/CONF.167/PC/5 et Corr.1.

** Tous les faits et chiffres contenus dans le présent rapport proviennent des institutions et organismes des Nations Unies, et d'autres organisations internationales.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
2. Les tendances du développement social . . .	5 - 6	5
B. Principales contraintes pesant sur le développement durable des PEDI	7 - 8	5
C. Nature et ampleur des vulnérabilités propres aux PEDI	9 - 14	7
1. Vulnérabilités propres aux petits Etats en développement insulaires	9 - 11	7
2. Indices de vulnérabilité	12 - 14	8
D. Quelques options en vue du développement durable	15 - 19	9
II. SECTEURS PRIORITAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ETATS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES	20 - 60	11
A. Les problèmes d'environnement des petits Etats en développement insulaires	20 - 29	11
1. Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer	21 - 22	11
2. Les catastrophes naturelles et écologiques	23	12
3. Les problèmes de déchets	24 - 29	12
B. Gestion des ressources des petits Etats en développement insulaires	30 - 58	13
1. Les ressources côtières et marines	31 - 34	14
2. Les ressources en eau douce	35 - 37	15
3. Les ressources en terres	38 - 48	16
4. Ressources énergétiques	49 - 52	18
5. Tourisme	53 - 57	19
6. Diversité des ressources biologiques	58	20
C. Transport extérieur	59 - 60	21

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. APPLICATION SUR LES PLANS NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL	61 - 122	21
A. Application sur le plan national	61 - 116	21
1. Principaux éléments du développement durable dans les petits Etats en développement insulaires	63 - 68	22
2. Mécanismes en matière de politique de l'environnement : mesures de réglementation et instruments économiques	69 - 71	25
3. Gestion des problèmes liés à l'environnement	72 - 79	25
4. Gestion des ressources : politiques et mesures sectorielles	80 - 102	28
5. Création de capacités en vue de la gestion du développement et de l'environnement . . .	103 - 111	36
6. Amélioration du transport extérieur	112 - 116	
B. Application au niveau régional	117 - 121	40
C. Application au niveau international	122	42

I. EXAMEN DES PROBLEMES PARTICULIERS AUX PETITS ETATS
EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

A. Tendances actuelles du développement socio-économique
des petits Etats en développement insulaires

1. Les tendances économiques

1. Les petits Etats en développement insulaires (PEDI) forment un groupe de pays qui diffèrent, tant par leur patrimoine naturel que par leur situation géographique par rapport aux grands marchés mondiaux, et par l'étendue de leur territoire, terrestre et maritime. Certains, comme Aruba, les Bahamas, les Bermudes, Chypre et les îles Vierges américaines sont classés parmi les pays à revenu élevé tandis que d'autres, comme le Cap-Vert, les Comores, Haïti, Kiribati et Vanuatu, les Maldives, les Samoa, Sao Tomé-et-Principe, les Iles Salomon et Tuvalu, figurent parmi les pays les moins avancés.

2. Certains des pays les plus petits et les plus isolés n'ont pour ainsi dire pas de ressources ni de revenus propres et dépendent totalement ou presque de revenus locatifs et de prestations en provenance de l'étranger. Dans ces pays, l'aide et les fonds envoyés par des nationaux résidant à l'étranger sont les principales sources de revenus extérieurs, auxquelles peuvent s'ajouter les versements de fonds d'affectation spéciale, le produit des droits de pêche et de la vente de timbres et les recettes tirées de la présence de bases militaires étrangères. Douze de ces Etats dépendent entièrement de rentrées d'origine extérieure correspondant au paiement de loyers. D'autres encore, généralement les plus grands, ont des économies plus diversifiées dont la croissance, au cours des années 80, a été axée sur le développement des industries de transformation destinées à l'exportation. Le développement de ce secteur a été favorisé par de gros investissements étrangers, par la présence de travailleurs très qualifiés, et a bénéficié dans certains cas de l'accès privilégié à certains marchés. Les économies de la plupart des petits Etats insulaires se situent entre ces deux extrêmes. Elles ont connu au cours des années 80 une croissance fondée sur le développement des services d'exportation, en particulier du tourisme et des services financiers, et sur l'exportation de quelques produits de base.

3. Dans de nombreux pays en développement insulaires, en particulier dans les Caraïbes, le tourisme représente la principale activité de service à l'exportation. En 1989, sur 28 îles, comptant une population totale inférieure à 5 millions d'habitants, les recettes tirées du tourisme ont dépassé 75 % du total des recettes d'exportation dans cinq pays, et se sont élevées à 30 % de ce total dans 15 autres pays. Pour les 22 îles de l'échantillon pour lesquelles on dispose de données statistiques, on constate que les recettes tirées du tourisme ont représenté une part plus importante des recettes d'exportation en 1989 qu'en 1980 dans 13 pays et que, dans la plupart des autres pays, cette part est restée stable au cours de la période. Parmi les produits de base exportés par les Etats en développement insulaires figurent les bananes, le sucre, le chocolat, la café, la vanille, les épices, la noix de muscade, le poisson, le bois et certains minéraux comme le cuivre, l'or et le phosphate, qui ne sont toutefois une source de recettes importantes que dans un très petit nombre d'entre eux.

4. Comparées à celles d'autres pays en développement, les tendances de la croissance économique des PEDI ont été, dans l'ensemble et en moyenne, satisfaisantes. Mais leur performance économique a été variable. Dans des îles comme Maurice, Antigua-et-Barbuda, Chypre, la Grenade, les îles Maldives, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie, la croissance du produit national brut (PNB) par habitant a dépassé 4 % par an. Dans d'autres pays, notamment à la Jamaïque, à la Trinité-et-Tobago, aux Fidji et à Sao Tomé-et-Principe, les taux de croissance ont chuté, le PNB par habitant diminuant de 1 % par an en moyenne au cours de la décennie. Par ailleurs, dans plusieurs Etats, le taux de croissance a considérablement fluctué d'une année sur l'autre. C'est le cas, particulièrement préoccupant, des îles du Pacifique, dont les taux de croissance ont régulièrement accusé des écarts de 10 à 20 % pendant les années 80, et de certaines îles des Caraïbes.

2. Les tendances du développement social

5. Dans l'ensemble, la croissance économique des PEDI s'est accompagnée d'une amélioration du bien-être social que l'on peut mesurer facilement à l'aide de l'indice du développement humain (IDH) calculé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui établit un classement par pays. L'indice du développement humain des PEDI est en général élevé, car dans nombre d'entre eux, les taux de mortalité infantile et d'analphabétisme sont assez bas, et l'espérance de vie relativement longue. Dans les PEDI appartenant aux pays les moins avancés, la pauvreté est aiguë et largement répandue. Elle reste fréquente dans les pays à revenu plus élevé, en particulier dans les zones rurales. Dans tous les pays se pose le problème de la rareté des emplois dans les secteurs productifs. Certains pays, caractérisés par une grande diversité ethnique – legs de la période coloniale pendant laquelle les travailleurs de plusieurs régions du monde sont venus travailler sur les plantations – connaissent de fortes tensions sociales. Enfin dans tous les pays, notamment dans les PEDI archipélagiques, les coûts des services de santé et d'éducation, comme ceux des services sociaux et du maintien de l'ordre, sont anormalement élevés.

6. Selon les indices de la consommation quotidienne de calories par habitant et le pourcentage de la population ayant accès à l'eau salubre, les niveaux de vie et de bien-être sont les plus bas dans les pays insulaires en développement qui appartiennent aux pays les moins avancés. Cependant, selon les chiffres disponibles, l'espérance moyenne de vie à la naissance dépasse 60 ans dans tous les pays insulaires les moins avancés, à l'exception toutefois des Comores. Renforcer l'efficacité du développement des ressources humaines (DRH) est devenu un objectif prioritaire qui grève lourdement les budgets publics. Face à la double tâche de satisfaire les besoins immédiats dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'emploi, et d'adapter les systèmes existants à l'évolution de la demande, les institutions publiques sont dépassées.

B. Principales contraintes pesant sur le développement durable des PEDI

7. En dépit de leur hétérogénéité, les PEDI présentent un certain nombre de caractéristiques communes : exiguïté du territoire et rareté des ressources naturelles; population peu nombreuse, dont la structure par âge est fortement marquée par la tendance à émigrer des adultes qui vont chercher ailleurs les

emplois qu'ils ne peuvent trouver sur place; insuffisante diversification des activités économiques liée à la faible taille du territoire et de la population. En revanche, l'habitat étant concentré sur des surfaces restreintes, on observe parfois de très fortes densités de population qui ont des effets néfastes sur l'environnement. La grande ouverture de l'économie des petits Etats insulaires, comme l'accès préférentiel dont ils bénéficient sur de nombreux marchés des pays développés, leur permet de tirer parti d'économies d'échelle, ce qui les conduit à se spécialiser dans une gamme très étroite de produits et les rend plus vulnérables à de brusques variations de la demande extérieure que les pays dont l'économie est plus diversifiée. Leur dépendance à l'égard des importations rend également les PEDI très vulnérables aux hausses des prix internationaux. Leur situation, à l'écart des principales routes maritimes et aériennes, entraîne un gonflement des coûts de transport de fret et de passagers, encore accentué par le faible volume de la demande – rapporté à la capacité de transport des navires et des avions. L'économie de tous les petits pays en développement insulaires doit par ailleurs supporter les effets de déséconomies d'échelle dans le domaine de l'administration, de la formation, de l'emploi de compétences de haut niveau et de l'utilisation des infrastructures, en particulier des infrastructures de transport. Autant de facteurs qui font de leurs économies des économies chères. En outre, nombre de ces pays essuient fréquemment des catastrophes naturelles dont les conséquences sont particulièrement dévastatrices du fait de l'étroitesse de leur base économique.

8. Outre ces contraintes structurelles, les PEDI doivent aussi affronter de nouveaux obstacles. Les effets cumulés de la détérioration de l'environnement, qui seront examinés à la section II, font peser des contraintes sur leur croissance à long terme. La durabilité de la croissance est également compromise par les changements intervenus dans l'économie mondiale. Les tendances récentes – notamment la mondialisation de la production, l'apparition de nouveaux espaces économiques tels que la zone nord-américaine de libre-échange, l'apparition de nouvelles formes de concurrence, fondées sur une spécialisation souple, les innovations techniques et organisationnelles dans les transports maritimes internationaux, la place grandissante que prennent la micro-électronique et les infrastructures de télécommunication – autant de nouveaux défis pour les petits Etats en développement insulaires. Ces tendances n'ont pas que des effets négatifs, certaines innovations – notamment dans le secteur des télécommunications et de la micro-électronique – étant susceptibles d'offrir de nouveaux débouchés aux PEDI. En outre, l'émergence de nouvelles formes de concurrence, fondées sur la spécificité des produits plutôt que sur les prix, fait apparaître de nouveaux créneaux viables à l'exportation. Les petits pays insulaires s'inquiètent aujourd'hui de certaines tendances préoccupantes de l'évolution de la situation internationale, et notamment des menaces qui pèsent sur les préférences commerciales et des risques de diminution de l'aide qui viendraient ajouter à leurs difficultés économiques et sociales. A cet égard, il convient de souligner que les PEDI, quelle que soit leur source de croissance, sont en général lourdement tributaires de l'aide extérieure au développement. Au cours des années 80, les flux relativement abondants de l'aide publique au développement leur ont permis de maintenir un fort niveau d'investissement intérieur brut, en dépit de la faiblesse de leur épargne intérieure. L'aide publique leur a également permis de financer plus facilement le déficit chronique de leur balance des paiements courants. La très grande dépendance de nombreux pays en développement insulaires à l'égard de l'aide publique au développement conduit à s'interroger sur leur capacité de maintenir

une croissance durable en cas d'interruption ou de diminution des courants d'aide extérieure.

C. Nature et ampleur des vulnérabilités propres aux PEDI

1. Vulnérabilités propres aux petits Etats en développement insulaires

9. L'extrême dépendance des pays en développement insulaires à l'égard d'un ensemble de facteurs exogènes constitue un lourd handicap pour leur développement durable. Dans les régions à cyclones, les petites îles sont fréquemment dévastées par les ouragans, avec des conséquences économiques désastreuses. A l'inverse, dans les régions peu arrosées, leur faible capacité de rétention d'eau fait craindre la sécheresse, la superficie limitée des bassins de réception ne permettant pas de retenir les eaux de pluie, dont la plus grande partie se déverse dans la mer, charriant les sols qu'elles érodent sur leur passage. La concentration des activités humaines sur de faibles superficies entraîne également très vite des dégradations de l'environnement. Si les écosystèmes des îles, en se développant dans l'isolement, ont pu engendrer des espèces endémiques rares, de grande valeur pour le patrimoine génétique de l'humanité, leur fragilité les rend particulièrement vulnérables aux épidémies d'origine extérieure qui détruisent de précieuses ressources. En outre, la perspective d'un changement climatique, ou celle d'une élévation du niveau de la mer, y sont particulièrement inquiétantes, d'autant plus que le changement de climat pourrait s'accompagner de tornades et d'ouragans plus fréquents. Les petits pays insulaires ne contribuent pas au réchauffement planétaire, mais seraient les premiers touchés par l'élévation du niveau de la mer.

10. Une économie vulnérable peut être définie comme une économie sujette à des chocs fréquents, imprévisibles, que les pouvoirs publics ne peuvent contrôler, et qui est peu résiliente car n'ayant pas la capacité d'absorber les effets défavorables des chocs et de relancer les activités économiques. Si l'on se place dans une perspective à long terme, une économie vulnérable est une économie qui ne peut maintenir l'impulsion de développement et assurer de façon durable le bien-être de sa population, soit qu'elle ne puisse s'adapter aisément aux variations des coûts et des prix sur les marchés internationaux, soit que les ressources naturelles qui constituent la base de ses activités se dégradent facilement.

11. Si les économies des pays en développement sont généralement vulnérables, celles des petits Etats en développement insulaires sont encore plus fragiles que les autres, du fait de la conjonction de certains des facteurs suivants :

a) Vulnérabilité aux catastrophes naturelles, qui a déjà été évoquée plus haut;

b) Extrême ouverture de leurs économies, qui les place à la merci de chocs externes, de nature économique ou politique, tels que des fluctuations des prix ou des variations dans la nature de la demande de produits de base ou dans la demande touristique, des modifications des règles déterminant l'accès aux marchés des pays développés, ou encore l'infléchissement des politiques d'aide extérieure;

c) Faible résistance aux chocs, attribuable notamment à la rareté des ressources naturelles dans le secteur productif; l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines; la médiocrité des infrastructures; la faible capacité à assurer le service de la dette; une spécialisation rigide et l'insuffisante diversification de la production et des infrastructures d'exportation, qui résultent de la rareté des facteurs de production dont elles sont dotées.

2. Indices de vulnérabilité

12. Les recherches sur les méthodes d'identification et de mesure de la vulnérabilité ne sont encore qu'à un stade préliminaire, même dans le cas des petits pays insulaires, où les facteurs de vulnérabilité sont généralement plus apparents. Dans les pays où l'activité économique dépend directement du milieu écologique et où le développement est principalement lié à des facteurs exogènes, tant économiques qu'écologiques, il convient d'utiliser un ensemble d'indicateurs afin de mieux cerner ces facteurs de vulnérabilité.

13. Les indicateurs de vulnérabilité devraient tenir compte de l'incidence des facteurs suivants :

- a) Les catastrophes naturelles, notamment les éléments suivants :
 - i) La situation géographique par rapport au chemin des ouragans, cyclones et autres orages tropicaux, ainsi qu'aux lignes de failles volcaniques et sismiques;
 - ii) La fréquence des catastrophes, notamment des raz-de-marée;
 - iii) Les facteurs logistiques, notamment le degré d'éloignement, qui influe sur la rapidité de l'acheminement des secours en cas de catastrophe et de la de reconstruction;
 - iv) Le ratio plaine côtière/zone d'altitude plus élevée;
- b) La situation géographique, notamment :
 - i) La situation par rapport aux routes de transport maritime;
 - ii) Les facteurs logistiques et autres obstacles à surmonter en cas d'urgence, notamment en cas de marée noire et de déversement de produits chimiques;
- c) Les contraintes environnementales, notamment :
 - i) La vitesse et l'ampleur de la perte des espèces et des fonctions des écosystèmes, par exemple dans les récifs coralliens et les mangroves;
 - ii) La capacité de rétablissement et de régénération des zones et des systèmes endommagés;
 - iii) La possibilité de relocalisation des activités économiques touchées et de substitution d'autres sources de revenus;

- d) Les facteurs économiques, notamment :
 - i) Le degré de dépendance à l'égard des importations et le degré d'instabilité des exportations;
 - ii) Le degré de diversification de la base économique;
 - iii) La capacité d'épargne et d'investissement, eu égard aux besoins en matière de développement des infrastructures;
 - iv) Le pourcentage du capital détenu par l'Etat, le degré de contrôle de l'Etat sur les ressources et la capacité de négociation;
 - v) L'effet des migrations en termes de perte du capital collectif investi dans la formation des émigrants;
 - vi) La part de l'aide extérieure dans le total de l'investissement en capital.

14. Ces indicateurs clefs de vulnérabilité contribueront fort utilement à la planification nationale du développement, à la mise en place de dispositifs d'intervention, à l'élaboration de stratégies de développement des ressources humaines et de renforcement des institutions, ainsi qu'à l'établissement de priorités en matière de coopération régionale et sous-régionale, notamment en matière de coordination de l'aide. Le calcul d'un indice mesurant adéquatement le degré de vulnérabilité permettrait également de mieux sensibiliser la communauté des bailleurs d'aide internationaux aux problèmes spéciaux des PEDI. Des recherches ont été menées afin d'établir un indice composite de vulnérabilité. Toutefois, les travaux réalisés dans ce domaine n'ont pas encore débouché sur des applications opérationnelles, et on n'a pas encore essayé d'établir un indice mesurant à la fois la fragilité écologique et la vulnérabilité économique des PEDI.

D. Quelques options en vue du développement durable

15. En résumé, les principales contraintes compromettant le développement durable des petits pays insulaires sont l'absence de ressources terrestres et maritimes prouvées, la forte incidence des catastrophes naturelles, la fragilité des écosystèmes, la perte de ressources non renouvelables et, dans certains cas, une grave pénurie d'eau douce, l'insuffisance de la capacité d'évaluation des ressources, le coût élevé des infrastructures et des services publics, lié à l'absence d'économies d'échelle, le coût élevé des transports intérieurs et, dans les archipels, la détérioration des services de transport reliant les îles entre elles, la difficulté d'accès aux marchés et aux sources d'approvisionnement, la structure démographique qui, du fait de l'émigration, présente une forte proportion de jeunes et de personnes âgées, la pénurie de personnel compétent, dans les entreprises comme dans les administrations, qui s'explique par l'émigration et par l'absence de talents locaux, une forte dépendance à l'égard des capitaux étrangers dans une économie qui offre peu d'attraits aux investisseurs étrangers, et enfin l'étroitesse des marchés intérieurs.

16. Les facteurs externes influent fortement sur le développement des PEDI. Dans les plus petits et les plus éloignés de ces Etats, le maintien du bien-être des populations dépend de la stabilité des courants de revenus en provenance de l'extérieur – revenus locatifs et prestations diverses. Dans le cas des pays qui sont fortement spécialisés dans les exportations de produits de base, ou dans le tourisme, ou dans les deux, le maintien de la croissance dépend en partie des politiques menées en matière d'environnement – car l'agriculture comme le tourisme exigent la préservation du capital naturel – et du système de préférences commerciales en vigueur. Dans chaque pays insulaire, la demande de services de tourisme est sensible à des variations soudaines de l'image qu'il projette, et varie en fonction inverse de l'augmentation des tarifs aériens des long-courriers. Dans les pays qui ont développé leurs industries d'exportation, la durabilité de la croissance dépend des réglementations des pays riches en matière de contingentement des importations, et de l'issue de la vive concurrence que se font les pays pour attirer les investissements "volants". Enfin, bien qu'étant fortement affectés par les facteurs externes, les PEDI n'ont qu'une capacité limitée de suivre l'évolution économique internationale.

17. Les chances de développement durable des petits pays insulaires dépendront des mesures prises pour compenser, et éventuellement éliminer, les contraintes majeures. A l'échelon national, il est possible, par une planification attentive, de développer les compétences humaines, et ainsi la capacité de réagir de façon souple et créative aux chocs économiques et écologiques et d'en relever les défis. Le renforcement des capacités des pays dans ce domaine est d'importance vitale. Il exigera le déploiement d'efforts à l'échelon national et l'intensification de la coopération régionale et sous-régionale. Les petits Etats insulaires n'ont pas le choix : s'ils veulent promouvoir un développement durable, ils ne peuvent préserver leurs économies et leurs écosystèmes du monde extérieur. Leur mode de développement est indissolublement lié au commerce des biens et des services, aux flux internationaux de capitaux et aux mouvements migratoires internationaux. Les stratégies les mieux adaptées sont des stratégies souples, tournées vers l'extérieur et ciblées sur les créneaux à l'exportation correspondant des produits de grande valeur. Ces stratégies pourraient être réalisables pour tous les pays, à l'exception toutefois des Etats les plus petits et les plus éloignés qui risquent de dépendre encore longtemps de sources traditionnelles de revenu.

18. Pour promouvoir un développement durable, les petits pays insulaires ont le choix entre plusieurs voies. Ils peuvent par exemple encourager l'exportation de services, comme le tourisme; les activités financières off shore; la saisie de données informatiques; et la spécialisation souple de l'industrie légère dans les produits d'exportation. Ces efforts les rendraient plus compétitifs sur les marchés internationaux et renforceraient leur capacité d'ajustement à l'évolution de la situation économique internationale. La spécialisation souple, en tant que méthode d'organisation de la production, consiste à entrer en compétition sur la base de la qualité ou de la spécificité des produits plutôt que sur celle du prix, en exploitant les créneaux ouverts sur les marchés pour un certain nombre de petits produits, à forte valeur ajoutée, de la petite industrie. Bien gérées, les activités de ce type n'ont que peu, voire pas du tout, d'incidences néfastes sur l'environnement. Par ailleurs, les ressources marines des lagunes et des récifs, et de façon plus générale, les ressources des zones économiques exclusives (ZEE), offrent un potentiel considérable, mais variable selon les pays.

19. Dans les PEDI qui disposent d'importantes ressources agricoles, l'agriculture continue à offrir une source de développement durable, à condition de moderniser les techniques d'intensification, de diversification et de gestion des intrants. Dans les pays dotés de ressources minières, le secteur minier continuera à contribuer à la croissance, mais il faudra veiller à prévenir les effets néfastes de l'exploitation minière sur l'environnement.

II. SECTEURS PRIORITAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ETATS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

A. Les problèmes d'environnement des petits Etats en développement insulaires

20. La présente section contient un résumé des principaux problèmes d'environnement qui se posent aux petits Etats en développement insulaires (PEDI). Les politiques et les mesures recommandées pour la gestion de ces problèmes, aux échelons national, régional et international, sont examinées dans la section III.

1. Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer

21. Le réchauffement de la planète, avec ses conséquences – grands changements climatiques, élévation sensible du niveau de la mer –, constitue la menace la plus grave pour les petits Etats en développement insulaires, et risque de provoquer de vastes répercussions socio-économiques. Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer peuvent notamment entraîner la régression des littoraux et la perte de terres cultivables dont ces pays sont très maigrement dotés; la montée des inondations et la destruction de salines; l'intrusion d'eau salée dans les nappes aquifères côtières et la diminution des ressources en eau douce, déjà très limitées; et une plus forte mortalité de certains récifs coralliens. Les changements climatiques s'accompagneront également de variations du régime pluviométrique, notamment des précipitations plus abondantes qui viendraient aggraver l'inondation des plaines côtières, endommager les établissements humains et diverses infrastructures économiques côtières et détruire les forêts de mangrove. L'élévation des températures augmenteront la fréquence des maladies et l'évaporation des eaux de surface, avec pour conséquence des sécheresses plus fréquentes et la décoloration des récifs coralliens.

22. Les pays insulaires seront particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer décrits ci-dessus; en effet, bon nombre d'entre eux sont des îles ou des atolls de faible altitude, une grande partie de leurs populations et de leurs principales activités économiques sont installées sur les zones côtières, leurs ressources naturelles en eau douce sont très limitées, les terres arables sont très réduites et ils sont souvent exposés aux intempéries, notamment aux tempêtes. Les îles plus petites et à orientation côtière prédominante seraient les premières victimes de l'élévation du niveau de la mer. Mais ce dernier phénomène aurait aussi de graves incidences socio-économiques sur des îles même plus grandes, dont l'économie est largement tributaire de la pêche et du tourisme.

2. Les catastrophes naturelles et écologiques

23. La plupart des PEDI sont souvent victimes de catastrophes naturelles telles que ouragans et cyclones, séismes et glissements de terrain. Compte tenu de leur emplacement sur la bande cyclonique, un certain nombre de PEDI sont fréquemment touchés, notamment par des cyclones. Dans certains cas, les catastrophes naturelles menacent la survie même des petites îles. Les principaux effets des catastrophes naturelles sont la dévastation du secteur agricole, la destruction de villages entiers, la mise hors service d'une grande partie des moyens de communication et le grand nombre de victimes, morts ou blessés. Certes, les catastrophes naturelles frappent aussi des pays non insulaires mais leurs conséquences tendent à peser plus lourd dans une petite île, qu'on les mesure à la proportion de la surface ravagée ou de la population touchée, ou aux pertes de revenu par habitant. Il faut souvent des années pour réparer les dégâts subis par les infrastructures et les établissements humains, et cette reconstruction absorbe une bonne partie des dépenses nationales et de l'épargne personnelle, avec des effets négatifs évidents sur le caractère durable de la consommation, de l'investissement et de la croissance.

3. Les problèmes de déchets

24. L'impact des déchets sur la santé et l'hygiène de l'environnement augmente dans la plupart des PEDI car il y a eu accroissement des populations et hausse des importations de matériaux résistants et dangereux, d'une part, et manque de moyens et d'espace pour éliminer les déchets sans danger, d'autre part. Les principaux problèmes de déchets se posent dans les zones urbaines, dans les zones côtières et dans les mers.

25. L'urbanisation a progressé rapidement dans certains PEDI, mais pas dans tous. Dans les pays où l'urbanisation a été rapide, il y a eu hausse des nuisances urbaines affectant la santé, notamment celle des pauvres des villes qui vivent dans des zones non desservies et gagnent souvent leur vie en ramassant des déchets solides. Les problèmes typiques sont le retard des services d'assainissement, qui ne suivent pas la demande, les insuffisances de l'enlèvement et de l'élimination des déchets solides et toxiques, une mauvaise élimination des eaux usées, le rejet d'effluents industriels dans les eaux intérieures, les eaux côtières et dans le sol, et même dans certains cas, la pollution atmosphérique. Les eaux usées, les déchets urbains solides et les effluents industriels contiennent tous diverses sortes de polluants, voire des substances dangereuses qui contaminent les eaux de surface et les eaux souterraines.

26. Dans de nombreux PEDI, les zones côtières sont le site d'un grand nombre d'activités économiques, comprenant par exemple installations portuaires, usines de traitement des eaux usées, industries, hôtels pour touristes et établissements humains. Les installations portuaires sont généralement situées en plein milieu des agglomérations urbaines et sont exposées aux pollutions chimique et par les eaux usées. Par exemple, les insuffisances des installations de chargement et de déchargement dans les ports sont souvent cause de gros déversements d'hydrocarbures. Quant elles sont surchargées, les usines de traitement des eaux usées, qu'elles soient à l'intérieur des terres ou sur la côte, déversent dans la mer des eaux d'égout insuffisamment ou non traitées.

Les hôtels déversent généralement leurs eaux usées et autres déchets, sans traitement, dans la mer.

27. Dans certaines régions, lorsque la circulation maritime est très dense à proximité des îles et que l'on transporte des déchets liquides et solides et des matériaux dangereux, notamment des combustibles nucléaires, les risques de pollution accidentelle sont très élevés. Même sans accident, on assiste à une forte pollution de fonctionnement (déversement volontaire de résidus nocifs dus à des activités normales à bord). Lorsque les navires de croisière passent souvent, de grandes quantités d'ordures et d'eaux usées sont couramment rejetées dans les mers des pays insulaires.

28. Un problème commence à se poser avec l'arrivée des déchets transfrontières dans les PEDI. Les lois concernant l'environnement et la sécurité devenant beaucoup plus strictes dans les pays industrialisés, et les coûts relatifs aux déchets dangereux étant plus élevés, les exportations de déchets dangereux ont augmenté à destination de PEDI qui n'ont ni les ressources, ni la technologie ni la place nécessaires pour les éliminer sans danger. Quant aux PEDI d'accueil, leurs besoins en devises l'emportent souvent sur les considérations de sécurité.

29. Si la pollution des mers se poursuit sans contrôle, elle compromet gravement le développement durable des PEDI. Deux de leurs principales industries de croissance fondées sur leurs ressources sont menacées : la pêche côtière avec la collecte de la flore marine, et le tourisme.

B. Gestion des ressources des petits Etats en développement insulaires

30. Les terres émergées des PEDI sont toutes des zones côtières qui subissent la pression croissante de demandes concurrentielles à diverses fins entraînant des effets à la fois positifs et négatifs sur l'environnement; aussi la meilleure approche pour gérer rationnellement les ressources de ces pays serait la gestion intégrée des zones côtières. Cependant, la rareté des ressources interdit la mise en place d'une structure institutionnelle complexe pour réaliser ce type de gestion. Une approche concrète consisterait à compter sur une gestion sectorielle, en tenant compte des grandes articulations intrasectorielles et intersectorielles, par le biais d'une coordination intrasectorielle et intersectorielle. L'objectif essentiel serait de rationaliser la gestion des ressources de façon à tirer le maximum d'avantages des possibilités offertes par des éléments complémentaires, ce qui permettra la croissance, et de réduire au maximum l'impact des effets négatifs sur l'environnement qui, en s'accumulant, limitent la croissance. Pour préserver une exploitation durable des ressources naturelles, il faudra surtout réduire le plus possible les effets négatifs sur l'environnement. En ce qui concerne les ressources épuisables, il faudrait également prendre en compte l'équité intergénérationnelle. Cet aspect est particulièrement important pour les PEDI, compte tenu du peu de ressources minières épuisables dont un petit nombre d'entre eux sont dotés. Dans la présente partie, on examine dans les grandes lignes les possibilités et les limites de la croissance en ce qui concerne les ressources naturelles. Les politiques et les mesures relatives à leur mise en valeur durable sont examinées à la section III.

1. Les ressources côtières et marines

31. Comme indiqué ci-dessus, les zones côtières des PEDI constituent généralement un lieu privilégié d'activité économique. Elle sont le site des principales activités comprenant installations portuaires et terminus, usines de traitement des eaux usées, production de courant électrique, extraction de minéraux non métalliques (notamment sable, gravier et pierre) et tourisme. La plupart de ces activités produisent de graves effets négatifs sur l'environnement, dont les plus importants sont le défigurement des littoraux et la pollution des mers ainsi que la pollution des nappes souterraines d'eau douce côtières. D'autres activités comme l'assèchement de terres et le dragage d'étangs, épuisent sans renouvellement possible les ressources côtières. Une piètre gestion des terres et de mauvaises habitudes en foresterie contribuent à faire perdre des habitats de poissons. La pêche côtière excessive tend à épuiser les ressources halieutiques côtières.

32. Les zones économiques exclusives des PEDI recouvrent généralement de très vastes surfaces et représentent de vastes proportions de leur surface totale. Pour les très petites îles, les ressources marines situées au large des côtes peuvent représenter leur seule grande possibilité de prospérité économique. Les principales ressources marines des PEDI sont la pêche en mer et autres ressources biologiques marines. On sait que certains minéraux existent dans les zones économiques exclusives de PEDI, mais leur potentiel en minéraux marins reste en grande partie inconnu. Les ressources halieutiques ne sont pas également réparties entre les PEDI. Aussi, la dimension de la zone économique exclusive d'un petit Etat en développement insulaire ne permet pas de mesurer convenablement son potentiel halieutique et les possibilités de développement de pêche industrielle ne sont ouvertes qu'à certains PEDI, notamment ceux qui sont situés dans l'océan Indien ou dans l'océan Pacifique.

33. Toutefois, pour la plupart des PEDI, le potentiel de la pêche côtière le long des récifs et dans les lagunes est considérable. Les récifs sont particulièrement riches en biomasse, et l'on sait qu'ils sont les plus productifs de tous les systèmes écologiques de la planète, étant capables de faire vivre d'énormes quantités de poissons. Parmi les autres ressources biologiques de la mer offrant des potentiels de développement économique, les algues et autres plantes aquatiques sont les plus importantes. Les algues sont des aliments extrêmement nutritifs, elles servent également de fourrage et d'engrais, et sont utilisées dans la mise au point de nouveaux médicaments et dans des applications industrielles. Le potentiel économique de ces ressources est considérable.

34. La plupart des PEDI sont pour l'instant lourdement tributaires de leurs ressources marines renouvelables. Le degré de dépendance toutefois est plus élevé pour les atolls coralliens, dont le potentiel agricole est minime, que pour les îles plus grandes. Dans les atolls coralliens, les ressources marines côtières alimentent toute une gamme d'activités humaines, souvent de subsistance, fondées sur la pêche le long des récifs ou dans les lagunes. Toutefois, comme on l'a vu plus haut, les ressources marines à proximité des côtes ont généralement tendance à se dégrader sous l'effet des activités telluriques (notamment les activités côtières), de même que sous l'effet d'activités maritimes qui compromettent les potentiels des récifs et des algues, deux sources marines importantes de croissance pour la plupart des PEDI.

2. Les ressources en eau douce

35. Les petits pays insulaires ont de graves problèmes d'eau douce, tant en ce qui concerne la quantité que la qualité, étant donné leurs dimensions modestes et certaines conditions géologiques, topographiques et climatiques. Ils sont particulièrement vulnérables pour ce qui est de la variation des quantités d'eau douce naturellement disponibles et de la contamination des sources d'eau.

36. Parmi les pays insulaires, les atolls de faible altitude souffrent le plus de la rareté de l'eau. Parce qu'ils sont peu étendus, la quantité totale des précipitations est faible et les réserves des nappes d'eau souterraines se limitent à des bassins en forme de cuvette, très sensibles aux caprices de la nature et aux variations des disponibilités en eau douce. Ces petites îles n'ont pas les facilités voulues pour faire des stockages de surface et souffrent beaucoup plus des effets des sécheresses que bon nombre des îles plus grandes. Plusieurs autres PEDI sont également victimes de sécheresses fréquentes et de pénuries d'eau chroniques. Cependant, sur des îles volcaniques de haute altitude, les précipitations sont abondantes dans bien des cas, mais l'accès à une eau salubre est souvent réduit par l'absence de réservoirs et de bons réseaux de distribution. Sur ces îles, il y a peu de sites propres au stockage, et les précipitations se déversent rapidement dans les mers. Les crues soudaines qui accompagnent les tempêtes tropicales posent un problème particulier lorsque les bassins de drainage sont petits et que les précipitations sont fortes. Les restrictions naturelles en eau douce dans les PEDI ont été aggravées par l'homme. Le déboisement des surfaces d'interception des précipitations a provoqué la dégradation des bassins hydrographiques, limitant davantage les disponibilités en eau douce dans un certain nombre de PEDI. Compte tenu de la demande croissante en eau douce, due à l'accroissement des populations et aux besoins du développement économique, la concurrence des divers secteurs – ménages, agriculture et industrie – pour l'eau se fait plus forte et, si l'on ne s'efforce pas d'augmenter les réserves, les limites en eau disponible risquent d'entraver irrémédiablement la croissance de secteurs gros consommateurs d'eau comme l'agriculture et même le tourisme.

37. Les préoccupations concernant l'eau dans les PEDI ont trait non seulement à la quantité mais aussi à la qualité. Comme pour la quantité, la qualité de l'eau dans les PEDI est tributaire à la fois de la nature et de l'homme. Les nappes d'eaux souterraines des atolls coralliens et autres îles calcaires de faible altitude sont en général très sensibles à la pollution, parce que la couche superficielle insaturée, relativement mince et perméable, laisse se former des canaux pendant la saison des pluies, mais que ceux-ci servent de conduits pour les contaminants qui pénètrent les nappes souterraines. Dans certaines îles, en particulier dans les îles volcaniques élevées et dans celles qui ont jusqu'ici le moins développé leur potentiel agricole, lorsque l'urbanisation en est à ses débuts, la qualité de l'eau est encore acceptable. Mais, elle a généralement subi de graves dégradations à cause des interventions de l'homme. Les ressources en eau douce ont été polluées par diverses activités du secteur public et privé telles que le mauvais usage de produits chimiques agricoles et le déversement des eaux d'égout et des effluents industriels dans les nappes d'eau douce, avec des conséquences négatives évidentes pour la santé comme pour la flore et la faune aquatiques. Les causes anthropiques de pénurie et de dégradation des eaux sont imputables à des politiques agricoles et industrielles inadéquates, à un développement urbain laissé au hasard et à la

négligence de la direction des affaires urbaines. La pollution des sources d'eau potable en particulier représente des coûts énormes pour les gouvernements en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre des populations.

3. Les ressources en terres

38. Les ressources en terres des PEDI, très limitées, sont de plus en plus soumises à une surexploitation intense aux fins du développement agricole. En même temps, la demande concurrentielle de ressources en terres a fortement augmenté, pour satisfaire les besoins de la sylviculture, des exploitations minières, du tourisme et des établissements humains.

39. Dans un grand nombre de PEDI, la topographie et le climat local font régner des conditions arides. Aussi, l'agriculture devient-elle une entreprise dont les coûts élevés interdisent en fait une activité importante dans ce domaine. Dans certains PEDI, les sols superficiels sont très minces et se prêtent à une érosion rapide. C'est un facteur qui limite la diversification des cultures et exige des mesures de préservation des sols dans toute l'île, ce qui augmente les coûts d'une production agricole durable. Dans d'autres PEDI, notamment ceux qui sont d'origine volcanique, des altitudes élevées et des sols riches favorisent la productivité des hauts plateaux et la diversification agricole.

40. Le régime foncier diffère considérablement d'un pays à l'autre. Dans plusieurs PEDI, c'est la propriété collective qui est encore de règle; dans d'autres, c'est la propriété privée qui est typique. Les régimes fonciers de propriété collective vont de pair avec des modes traditionnels de production agricole, ce qui entraîne un mode de vie à des niveaux de subsistance. Toutefois, ces systèmes se prêtent plus facilement à la création de zones protégées.

41. Au fil des années, selon les besoins créés par l'accroissement de la population dans des PEDI essentiellement agraires, c'est l'expansion agricole qui a exercé les plus grandes pressions sur les ressources en terres. Une technologie modique et une agriculture faible productrice ont entraîné l'expansion agricole dans des terres de faible rendement. Dans certains PEDI, l'agriculture de subsistance est encore généralisée. Cependant, dans l'ensemble, l'agriculture industrielle ou les cultures de rapport orientées vers les marchés d'exportation sont en hausse. Dans les PEDI qui sont généralement le plus tributaires des importations en raison de leur faible diversification économique, la nécessité d'augmenter les recettes d'exportation va sans dire. Dans bien des PEDI, le développement de cultures industrielles s'est fait par l'établissement de grandes plantations, soit par le remembrement des terres, soit par le déboisement, soit en combinant les deux. Les recettes d'exportation ont augmenté, mais non sans prix. Le déboisement a été tel qu'il ne reste plus beaucoup de forêts naturelles dans bien des PEDI. Les effets les plus délétères du déboisement sont l'érosion des sols, qui exerce un effet défavorable cumulatif sur la productivité agricole, la réduction de la diversité biologique terrestre et la dégradation des bassins hydrographiques. Cette dernière conséquence, dans les pays qui généralement ne disposent que de maigres ressources naturelles en eau douce et où les besoins en eau augmentent, a de graves répercussions sur la viabilité de la croissance. Un déboisement extensif, pratiqué essentiellement pour le développement agricole, aura aussi des conséquences sévères sur le secteur énergétique. Etant donné que dans la

plupart des PEDI, la principale source d'approvisionnement des ménages en énergie, notamment dans les zones rurales, est le bois de chauffe, l'épuisement de cette source d'énergie entraînera une augmentation des importations d'hydrocarbures onéreux qui gonfleront la facture des importations.

42. L'agriculture industrielle, notamment celle des grandes plantations, s'est caractérisée par l'introduction d'apports modernes tels que l'irrigation, les engrais chimiques, les herbicides et les pesticides, afin d'augmenter le rendement agricole. Cependant, des réseaux d'irrigation mal conçus, un utilisation peu rationnelle de l'eau et une mauvaise utilisation des produits chimiques agricoles ont entraîné la dégradation des sols et la pollution des eaux intérieures, des nappes souterraines et de l'eau des mers. L'expansion de l'agriculture moderne a également provoqué la marginalisation de certains groupes de populations, qui ont été refoulés dans des terres de faible rendement où, par pure nécessité et sans l'aide d'apports modernes, ils prolongent un mode de vie de subsistance en surexploitant les sols dont ils aggravent ainsi la dégradation.

43. L'accroissement de la population s'accompagne logiquement d'une demande croissante de terres pour les établissements humains. Cette pression se fait sentir davantage dans les zones urbaines, où les terres sont plus rares, et dans les zones côtières des PEDI. Certes, le développement des établissements humains est inévitable; mais les plans d'occupation des sols étant inexistant, les établissements humains ont empiété sur les rares terres fertiles et, comme on l'a vu plus haut, les insuffisances des services et des moyens d'assainissement ont rendu plus aigus les problèmes écologiques qui ont des effets directs sur la santé.

44. Même les îles les plus petites sont dotées de certains types de ressources minérales, mais ce ne sont pas toujours celles qui apparaissent dans le commerce international. Le genre de minéraux dépend du soubassement géologique de l'île; et de façon générale, plus l'île est grande, plus sa géologie est variée et plus elle a de chances d'avoir des gisements minéraux importants. Dans certains pays insulaires, par exemple la Jamaïque et Nauru, les industries extractives sont le pilier de l'économie; dans d'autres, elles représentent une part importante de la production intérieure et de la main-d'oeuvre.

45. Les gisements de minéraux se répartissent en trois grandes catégories : les minéraux énergétiques, les minéraux métalliques et les minéraux non métalliques ou minéraux industriels. On range dans les minéraux énergétiques les hydrocarbures tels que le pétrole et le charbon, ainsi que les minéraux radioactifs. S'il est peu probable que les petites îles aient des ressources importantes en charbon ou en matériaux nucléaires pour des raisons géologiques, leur géographie comprend de vastes zones au large des côtes – les zones économiques exclusives – qui pourraient recéler des gisements d'hydrocarbures et de gaz. Les îles qui disposent d'importantes ressources connues en pétrole sont notamment la Trinité-et-Tobago, la Barbade, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et Bahreïn. Les potentiels des autres attendent encore une évaluation géologique.

46. Les minéraux métalliques, notamment les métaux précieux et les métaux communs, ont une importance économique majeure pour certains pays insulaires. Les gisements métalliques exploitables à l'échelle industrielle sont souvent la conséquence de processus géologiques complexes qu'il est rare de trouver réunis

dans une seule île et qui sont le résultat d'événements métallogènes rares, même dans un grand pays; de ce fait, les petites îles ont tendance à ne pas avoir de mines de métaux. Néanmoins, il y a plusieurs exceptions. Deux des plus grands gisements métalliques du monde, Bougainville (cuivre-or) et Lihir (or), se trouvent sur des petites îles qui font partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le territoire insulaire français de la Nouvelle-Calédonie est un grand producteur de nickel et une source de minerai de chrome de haute qualité. Pour la Jamaïque, la bauxite et les alumines sont les piliers de l'économie. Fidji produit de grandes quantités d'or, et Chypre, de cuivre.

47. Les minéraux non métalliques sont à la base de l'économie de tout pays industrialisé parce qu'ils jouent un rôle capital dans des applications très variées, allant du bâtiment aux produits chimiques et de la fabrication du verre à celle du papier, aussi bien que dans l'agriculture et l'électronique. La valeur de la production mondiale des minéraux industriels dépasse de loin celle des minéraux métalliques. En outre, et c'est ce qui intéresse au plus haut point les économies insulaires, les minéraux non métalliques se trouvent même sur l'île la plus petite. L'exemple le plus notable est celui de l'île minuscule de Nauru, qui extrait des phosphates marins pour en faire des engrais. A Chypre, les recettes des argiles et des terres de bentonite sont beaucoup plus importantes que celles des mines de cuivre plus connues. Il n'y a pas d'île qui n'offre au moins quelques matériaux (sable, gravier, pierre) pour le bâtiment.

48. Dans les PEDI qui ont la chance d'être dotés de quelques minéraux métalliques et énergétiques, ces ressources ont contribué aux recettes d'exportation, mais on n'a pas prêté assez d'attention aux techniques utilisées pour les activités d'extraction. En conséquence, ces activités ont défiguré des paysages, et l'élimination à l'aveuglette des matériaux toxiques utilisés dans le traitement des minéraux a contribué à la dégradation des ressources en eau. L'extraction de minéraux non métalliques d'un type ou de l'autre est omniprésente dans les PEDI et contribue énormément à leur développement. Là encore, l'absence de planification et de systématisation dans l'extraction de ces minéraux a défiguré les littoraux et favorisé l'invasion d'eau salée dans les nappes souterraines d'eau douce de la côte en perturbant l'interface.

4. Ressources énergétiques

Ressources énergétiques locales et approvisionnement en énergie

49. A l'exception de la Barbade, de Bahreïn, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Trinité-et-Tobago, les petits Etats et territoires insulaires en développement ne produisent pas de pétrole et presque aucune activité de prospection n'y a été menée au cours des dernières années. Des bassins à anses de la mer des Caraïbes et du sud-ouest du Pacifique ont été sondés aux fins de déterminer s'ils recelaient des réserves d'hydrocarbures. Toutefois, depuis 1985, toutes les concessions accordées dans la mer des Caraïbes – Bahamas, Barbade et Antilles néerlandaises – ont été rendues. Aux Seychelles uniquement, une concession d'environ 20 000 kilomètres carrés continue de faire l'objet de prospection, là où des études sismiques avaient été effectuées sur 4 700 kilomètres pour la dernière fois en 1987-1988. Des activités menées dans la plupart des Etats et territoires insulaires du sud-ouest du Pacifique se limitent à des explorations préliminaires, des forages exploratoires ayant été effectués à Fidji et à Tonga. Que l'on sache, il n'existe pas dans la plupart

des petits pays insulaires de gisements d'autres grandes variétés d'hydrocarbures – charbon ou minerais radioactifs.

50. La biomasse y est la source d'énergie renouvelable la plus importante. Le bois de feu sert la plupart du temps à la cuisson des aliments, surtout en milieu rural. Il provient pour l'essentiel des forêts et ne coûte rien. Peu de pays insulaires en produisent cependant en grandes quantités aux fins de commercialisation. Grandement tributaires du bois de feu, les pays insulaires, dont les forêts occupent rarement plus de 20 % de la superficie totale, subissent donc un déboisement qui nuit notamment à la diversité biologique. Les résidus de noix de coco (coques, enveloppes et tiges), de café, de cacao et d'autres cultures secondaires comme le maïs, le manioc, l'arachide et le riz sont également d'un usage très répandu. Dans les îles où l'on cultive intensivement la canne à sucre, la bagasse sert très souvent de combustible dans les raffineries de sucre; c'est le cas notamment à Fidji, où elle assure environ 30 % de la demande de pointe d'électricité, y compris pour alimenter les raffineries dont elle provient.

51. Dans la plupart de ces îles, les ressources d'énergie solaire, éolienne et océanique sont abondantes et le potentiel hydroélectrique et géothermique énorme. Dans certaines d'entre elles, il est sans doute possible de mettre davantage en valeur les ressources hydroélectriques. Toutefois, en dépit des efforts déployés pour exploiter, dans le cadre de divers projets pilotes, des sources d'énergie locales – notamment produire du biogaz à partir de déjections animales, du gaz à partir de la biomasse et de l'alcool carburant, et installer des éoliennes et des plaques solaires photovoltaïques – les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ne contribuent que peu dans l'ensemble au bilan énergétique de la plupart de ces îles. Une dizaine d'entre elles ont développé, à des degrés divers, leurs réseaux hydroélectriques. Tout récemment, on a constaté que l'usage de l'énergie solaire s'était plus ou moins répandu dans certaines d'entre elles, surtout dans le Pacifique.

52. Leurs ressources énergétiques étant limitées, les petits Etats insulaires en développement doivent, pour satisfaire la consommation industrielle, importer du pétrole en petites quantités, de sorte que les frais de transport sont élevés. Le pétrole compte pour environ 65 % de l'ensemble de leurs besoins énergétiques à des fins industrielles et constitue l'unique source d'énergie industrielle de base dans 28 d'entre eux. Il représente une part généralement très élevée des importations.

5. Tourisme

53. Dans de nombreux petits pays insulaires en développement, le tourisme représente un secteur important de l'économie et son développement repose sur la beauté du patrimoine considéré comme richesse naturelle d'une valeur inestimable. Dans certains d'entre eux, il prédomine car il est difficile de diversifier l'activité économique et de développer aussi bien l'industrie manufacturière ou les services non touristiques que le secteur des ressources naturelles. De manière générale, le tourisme offre à ces pays d'immenses perspectives de croissance durable.

54. L'essor du tourisme peut toutefois être entravé par des conditions propres à ces îles, comme la superficie, l'éloignement géographique ou la dispersion.

Dans les plus petites d'entre elles, l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle explique l'absence d'infrastructures touristiques ou de moyens de transports. Dans les îles périphériques des archipels, le milieu naturel, encore à l'état vierge demeure parfois inexploité, faute de simples voies d'accès, de terrains d'atterrissage, d'installations portuaires ou de services de base. L'absence de ces infrastructures fait que l'investissement hôtelier y est nettement plus élevé que d'ordinaire, puisqu'il faut aménager diverses installations mixtes (ferry-boats, débarcadères, usines de dessalement, centrales électriques, matériel spécial de télécommunication, etc.).

55. L'essor du tourisme peut également être freiné par des risques propres à ces îles. Les risques physiques, comme les catastrophes naturelles, peuvent endommager les établissements hôteliers et détruire totalement de grandes infrastructures telles les aéroports, les installations réservées aux navires de croisière et le réseau routier. Les risques économiques peuvent être liés à la demande. Lorsque son élasticité-revenu est relativement forte, c'est-à-dire lorsqu'elle concerne une clientèle autre que la riche clientèle touristique, la demande peut s'affaïsser brutalement s'il y a récession dans le pays d'origine. L'effet saisonnier qui caractérise le tourisme s'en trouve alors amplifié. Des taux de change défavorables ou des facteurs d'ordre sociopolitique peuvent également poser de graves risques économiques. Les petits Etats insulaires en développement dont l'économie est peu diversifiée en pâtissent le plus.

56. En revanche, par leurs effets multiplicateurs, les dépenses touristiques peuvent avoir, de différentes manières, des incidences positives sur la structure d'une économie à forte vocation touristique. La portée de l'effet multiplicateur dépend de la demande d'importation, laquelle est fonction de la demande touristique. Plus le pays tire parti de sa production agricole, halieutique et manufacturée pour satisfaire la demande touristique, plus l'effet multiplicateur est grand, les dépenses d'importation absorbant alors une part moins élevée des recettes. Toutefois, la production locale de la plupart des petits Etats insulaires en développement ne suffit pas à satisfaire une demande liée à un tourisme de luxe. Il faut pour ce faire importer régulièrement des produits de consommation de première qualité, ce qui tend à réduire l'effet multiplicateur.

57. Si le tourisme présente un énorme potentiel de croissance, il n'en demeure pas moins que, livré aux forces du marché, il exerce sur le milieu ambiant des pressions qui pourraient entraîner une forte détérioration de l'environnement et, partant, compromettre la viabilité même de l'industrie touristique. Le réaménagement de marécages et de mangroves de manière à permettre la construction d'hôtels, l'aménagement de débarcadères et de marinas et l'évacuation des eaux usées et des déchets solides dans les eaux proches du littoral, constituent autant d'impacts sur l'environnement et ont pour effets conjugués la pollution marine, la réduction de la diversité biologique du littoral et des mers, l'épuisement des ressources et l'aggravation des problèmes de santé. Aussi, est-il essentiel de formuler une stratégie de développement durable pour le secteur touristique.

6. Diversité des ressources biologiques

58. Les ressources biologiques des petits pays insulaires n'ont pas encore été complètement recensées. On sait toutefois qu'il y existe des espèces terrestres

d'une très grande diversité et que nombre des espèces végétales et animales y sont endémiques de par leur isolement. Les écosystèmes côtiers et marins des pays insulaires, naturellement riches, regorgent encore plus d'espèces génétiques marines. C'est dans le Pacifique Ouest, par exemple, que la diversité biologique marine est la plus grande au monde, puisque l'on a pu y dénombrer 3 000 espèces sur un seul récif. Les milliers d'îles de la région sont entourées d'un réseau complexe d'écosystèmes côtiers (mangroves, zostères, lagons estuariens). Toutefois, la diversité biologique y est extrêmement fragile en raison de la superficie du territoire et de la nature endémique de nombre des espèces génétiques. Des bouleversements anthropogéniques qui n'avaient guère d'effets sur la diversité biologique de pays continentaux ont par contre des incidences graves sur celle des petites îles. La fragilité et l'endémicité, qui en caractérisent la diversité biologique, appellent d'urgence des mesures de protection. Cela est d'autant plus nécessaire que la diversité est de plus en plus menacée d'épuisement du fait de la déforestation, de l'utilisation des terres déboisées aux fins de l'agriculture mécanisée et de la pollution côtière et marine.

C. Transport extérieur

59. La plupart des petits Etats insulaires en développement souffrent des coûts élevés du transport extérieur. Nombre d'entre eux sont situés loin des principaux axes maritimes et aériens, ce qui a automatiquement des répercussions sur les frais de transport à destination et en provenance d'autres pays. Même ceux qui ont établi de bonnes liaisons maritimes et aériennes souffrent de ces problèmes, les partenaires commerciaux et les marchés touristiques d'origine se trouvant être dans des pays industrialisés géographiquement fort éloignés.

60. Bien que la situation géographique et l'éloignement posent un problème dans tous ces pays, il est plus grave pour les petites îles éparses du Pacifique Sud. Leur superficie souvent extrêmement réduite, leur dispersion et la forte concentration démographique dans un petit nombre d'entre elles rendent les frais des transports encore plus élevés. En outre, du fait de la distance et du faible trafic maritime, les liaisons sont irrégulières. Le transport aérien concerne essentiellement les régions à potentiel touristique et revient très cher, la demande étant peu élevée, tant en ce qui concerne les passagers que le fret.

III. APPLICATION SUR LES PLANS NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL

A. Application sur le plan national

61. Sur le plan national, un engagement véritable des pouvoirs publics comme de la société constitue la condition première du développement durable. Par durabilité, on entend avant tout une croissance et un développement économiques de longue haleine seuls capables d'améliorer durablement le niveau de vie et la qualité de la vie des populations. On a toutefois souvent constaté que la recherche de la seule croissance économique peut provoquer des conflits entre le développement à long terme et la protection de l'environnement, dans la mesure où le développement est un processus qui a tendance à épuiser les ressources naturelles et, partant, à compromettre la durabilité.

62. Les deux facteurs susceptibles de créer des tensions entre le développement d'un côté et l'environnement de l'autre, sont les défaillances actuelles des systèmes économiques et les inégalités créées par les structures socio-économiques. Les premières sont le résultat d'incitations mal conçues que l'on peut attribuer a) à l'inaction des pouvoirs publics ou à l'adoption de mesures qui incitent au gaspillage des ressources naturelles; b) aux carences du marché : lorsque les prix résultant du libre jeu des forces du marché ne reflètent pas pleinement les coûts de production et de consommation, il y a incitation au gaspillage des ressources tant chez les producteurs que chez les consommateurs et à la surproduction d'articles nécessitant l'emploi intensif de ressources très bon marché; et c) à l'absence de marché (il n'existe pas de marché pour une ressource écologique donnée parce que les droits de propriété pour cette ressource sont mal définis ou ignorés). Quant aux iniquités, elles sont imputables aux structures socio-économiques et elles créent des situations où les possibilités qu'ont les groupes marginalisés et surtout les pauvres d'avoir des activités rémunératrices sans épuiser le capital de ressources naturelles ne suffisent pas à assurer leur subsistance. Pour que disparaissent les conflits entre développement et environnement, il importe donc de déployer des efforts pour corriger les prix du marché lorsqu'ils ne reflètent pas réellement le coût des ressources, pour créer des marchés là où il n'en existe pas et pour atténuer la pauvreté. A cette fin, les seules forces du marché ne suffiront évidemment pas et les pouvoirs publics ont un rôle actif à jouer. Si cela vaut pour tous les pays en développement, les petits Etats en développement insulaires se heurtent à des difficultés encore plus grandes, tant en termes financiers que sur le plan des ressources humaines et des structures institutionnelles lorsqu'il s'agit de concilier efficacement la protection de l'environnement et la poursuite des objectifs de croissance. Toutefois, s'ils en ont la ferme volonté, ils peuvent cependant faire beaucoup dans la voie du développement durable conformément aux dispositions d'Action 21¹ en intensifiant leurs efforts dans le cadre de leurs activités ordinaires de planification socio-économique. En effet, pour importante que soit l'assistance internationale en matière de conseils, de ressources et de technologies – et on ne saurait la sous-estimer –, rien ne peut remplacer l'engagement et la volonté politiques des pays de définir et de mettre en oeuvre les mesures appropriées pour assurer un développement durable.

1. Principaux éléments du développement durable dans les petits Etats en développement insulaires

a) Politique économique

63. Le développement durable passe par une réforme de la politique économique ayant pour but de supprimer les incitations préjudiciables à l'environnement. Les subventions de l'Etat, les prêts à des taux d'intérêt avantageux, les allègements fiscaux ou encore les exonérations d'impôt sur le revenu ou des droits d'importation qui sont consentis par exemple tant à des investisseurs étrangers qu'à des ressortissants des petits Etats en développement insulaires pour la mise en valeur du littoral à des fins touristiques, l'extraction de ressources minières et marines ou l'exploitation des carrières de sable, doivent être supprimés lorsqu'ils aboutissent à la surexploitation et au gaspillage des ressources naturelles.

64. Si la politique économique n'a pas pour seul objectif de préserver l'environnement, il importe de reconnaître l'importance de cet objectif. Les petits pays en développement insulaires doivent arrêter une politique macro-économique dynamique apte à générer une croissance maximale. L'amélioration de la productivité dans tous les secteurs de l'économie et le renforcement de la compétitivité internationale sont des buts qui revêtent une importance capitale mais ils exigent la mise en place de structures macro-économiques adaptées qui favorisent la stabilité économique. Cette stabilité permettra à son tour de lever les incertitudes et d'amortir plus efficacement les chocs de la conjoncture économique internationale. Pour assurer leur productivité et leur compétitivité sur les marchés internationaux, les petits pays en développement insulaires devront adopter des politiques réalistes en matière de prix, et notamment de taux d'intérêt et de taux de change. Dans les cas précis où les prix du marché ne reflètent pas strictement les coûts sociaux, y compris le coût des ressources naturelles, des ajustements devront être apportés à l'aide d'instruments de politique micro-économique. Il faut cependant se garder de compromettre la compétitivité internationale des industries d'exportation, ce qui risque de se produire si les concurrents ne sont pas tenus d'internaliser les coûts écologiques de leurs produits dans la même mesure que les exportateurs locaux. Les politiques commerciales ne doivent pas déséquilibrer les activités de production en encourageant la production destinée aux marchés régionaux ou intérieurs au détriment de celle destinée au reste du monde.

b) Elimination de la pauvreté

65. Dans la recherche de la croissance économique, il faut donner la priorité à l'élimination de la pauvreté. Même dans les petits Etats en développement insulaires, des secteurs importants de la population ont été marginalisés et sont contraints d'utiliser pour survivre des ressources naturelles peu abondantes, contribuant ainsi plus encore à leur dégradation. Les données disponibles font apparaître que le pourcentage de la population rurale vivant au-dessous du seuil de pauvreté est très élevé dans plusieurs petits Etats en développement insulaires comptant une population rurale importante. Pour éliminer la pauvreté, il faut redistribuer les moyens de production, notamment les terres lorsque leur répartition est manifestement inéquitable, et créer des emplois dans des secteurs autres que l'agriculture, par exemple en créant à la campagne ou en ville des industries non agricoles, en encourageant la pêche commerciale à petite échelle et en développant le secteur des services, et notamment le tourisme. Ces mesures supposent une injection de capitaux aux fins du développement des infrastructures et de la mise en valeur des ressources humaines, et notamment de la formation professionnelle de base, mais elles offrent aux agriculteurs les plus pauvres et à ceux qui ne possèdent pas de terres l'espoir de voir leurs revenus augmenter et de contribuer à la croissance économique, tout en réduisant la surexploitation de sols extrêmement appauvris.

c) Planification de l'utilisation des sols

66. Les petits Etats en développement insulaires souffrent d'une grave pénurie de terres. Un certain nombre de mesures seront absolument nécessaires pour optimiser l'utilisation des ressources terrestres et prévenir leur dégradation. Il s'agit notamment des mesures suivantes : a) planification de l'utilisation des sols au moyen d'un système de zonage ou d'attribution administrative des

terres se prêtant le mieux à certaines activités telles que l'agriculture, l'industrie, les établissements humains et le tourisme; à cette fin, il faudra dresser un inventaire des ressources hydriques et terrestres en indiquant leur degré de vulnérabilité et mettre en place des systèmes d'information géographique; b) études de l'impact sur l'environnement des nouveaux projets entrepris dans tous les secteurs d'activité et choix de techniques écologiquement rationnelles ou de celles qui sont les plus respectueuses de l'environnement; c) détermination, lorsque cela n'a pas été fait, des droits de propriété sur les ressources terrestres et hydriques afin d'inciter les utilisateurs à protéger ces ressources.

d) Politique démographique

67. Le taux de croissance démographique relativement élevé dans la plupart des petits Etats en développement insulaires exerce des pressions énormes sur des ressources naturelles limitées. Mais c'est aux pays eux-mêmes qu'il incombe de définir les objectifs et politiques appropriés en matière démographique. Leur population peu élevée demeure le principal obstacle à la croissance et au développement, en ce sens qu'elle limite les possibilités de diversification des compétences même dans des conditions optimales d'instruction et de formation. Un éventail de compétences restreint suppose en effet une faible diversification des structures de production – notamment d'exportation – et, partant, une aptitude moindre des petits Etats en développement insulaires, dont les économies doivent par la force des choses être très ouvertes, à amortir les chocs extérieurs. Il faudrait donc un taux de croissance démographique rapide pour assurer un accroissement de la population. Mais l'objectif n'est pas l'accroissement de la population en soi, mais plutôt celui de la population active, instruite et qualifiée. Or, le problème que pose un taux de croissance démographique élevé est le suivant : vu leurs niveaux actuels de revenus, la plupart des petits Etats en développement insulaires ne sont pas en mesure d'assurer le niveau d'éducation et de formation requis par une population plus nombreuse. Plus grave encore, ils continueront d'assister à un exode de leur main-d'oeuvre spécialisée – ce qui représente une fuite constante des capitaux sociaux investis – tant que leur croissance économique n'entraînera pas une croissance proportionnelle de leur capacité d'absorption de la main-d'oeuvre.

e) Cadre juridique et réglementaire

68. La mise en place d'un cadre législatif approprié et d'organismes de réglementation efficaces est une condition indispensable du développement durable. Or, dans la mesure où les organismes de réglementation feront partie des structures gouvernementales, il faudra qu'ils soient efficaces et qu'ils ne se laissent pas manipuler par des groupes d'intérêts privés, tant étrangers que nationaux. En outre, il est particulièrement important d'éviter leur prolifération. Dans les petits Etats en développement insulaires, les objectifs de coût-efficacité et de coordination à la fois intrasectorielle et intersectorielle donnent à penser que toutes les fonctions de réglementation devraient être centralisées au sein d'un organisme unique.

2. Mécanismes en matière de politique de l'environnement : mesures de réglementation et instruments économiques

69. Etant donné que les capacités financières et institutionnelles des petits Etats en développement insulaires sont limitées, les normes adoptées en matière de protection de l'environnement, de même que les politiques et les instruments choisis pour les faire respecter doivent être simples et efficaces en termes de coût. Les mécanismes existants peuvent en gros se diviser en deux catégories, à savoir les mesures de réglementation et les instruments économiques. Elles présentent toutes deux des avantages et des inconvénients. La meilleure solution consisterait à combiner ces deux types de mécanismes selon les besoins de chaque pays et à utiliser l'un ou l'autre en fonction de leur efficacité relative. Il faudra dans certains cas les utiliser ensemble.

70. Dans les petits pays en développement insulaires où l'émission de certains polluants toxiques ou bien l'utilisation de certaines substances ou produits dangereux doivent être totalement interdites, il conviendra d'adopter des mesures de réglementation et de lutte directes. Les mesures de réglementation peuvent aussi servir de mécanismes de lutte. Elles peuvent par exemple servir à lutter contre la pollution des mers et des eaux intérieures en établissant des normes strictes pour le déversement des déchets industriels et des eaux usées dans la mer ou dans les eaux intérieures, et à réduire la pollution causée par les véhicules automobiles.

71. Les petits Etats en développement insulaires offrent en général toute une série d'incitations pour encourager les sociétés multinationales à exploiter leurs ressources naturelles, notamment minières, et à mettre en valeur leur littoral à des fins touristiques, et font donc baisser le prix de l'utilisation de ces ressources. Si les petits Etats en développement insulaires veulent retirer le maximum de profits de l'utilisation de leurs ressources, ils doivent revoir la structure de ces incitations et recourir aux instruments économiques appropriés – impôts ou redevances – pour réaligner les coûts des entreprises privées sur leurs coûts sociaux. Les instruments économiques peuvent se révéler efficaces dans de nombreux autres secteurs. Ainsi, dans le domaine de la gestion des déchets solides, on pourrait envisager un mécanisme comparable au système de consigne des bouteilles et aux autres conteneurs recyclables. Par ailleurs, l'élimination ou la réduction des subventions octroyées pour la fabrication de produits déversés directement dans l'environnement, comme les engrais et les pesticides, pourrait contribuer à en atténuer l'impact sur la pollution des eaux, la dégradation des sols, la diversité biologique et la santé.

3. Gestion des problèmes liés à l'environnement

a) Protection contre les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer

72. Comme on l'a vu à la section II, les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer risquent de perturber gravement les économies des petits pays en développement insulaires et de compromettre leurs efforts en matière de développement durable. Bien que ces pays ne soient aucunement responsables du réchauffement planétaire (la principale cause des deux phénomènes précités), ce sont eux qui en font le plus les frais. Les perturbations prévisibles sont

considérables et les mesures de prévention échappent à leur contrôle. Vu l'ampleur de ces perturbations, il est difficile d'imaginer quelles seraient les mesures préventives ou palliatives efficaces qu'ils auraient les moyens de prendre.

73. Les petits Etats en développement insulaires devront pour le moins mener des activités de surveillance de façon à mesurer l'évolution de certains phénomènes naturels tels que les régimes des vents et des précipitations, la température atmosphérique, l'élévation du niveau de la mer, la fréquence et l'intensité des cyclones tropicaux et des inondations côtières, les marées de tempête, etc. On a proposé l'application de technologies douces dans les régions où l'élévation du niveau de la mer, les ondes et marées de tempêtes, les inondations côtières et une érosion persistante sont des phénomènes courants partant du principe que ces techniques assurent une meilleure protection des environnements côtiers, qu'elles exigent moins de matériaux et qu'elles présentent donc un intérêt pour les petits Etats en développement insulaires. Leur efficacité reste néanmoins à prouver. Ce qui est sûr, c'est que les activités de suivi et de prévention représentent pour les petits Etats en développement insulaires qui n'ont ni les capacités techniques et institutionnelles ni les moyens financiers requis un sacrifice supplémentaire énorme en termes de ressources humaines et financières, qui leur est imposé de l'extérieur.

b) Protection contre les catastrophes naturelles

74. Même si les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer n'ont pas les effets prévus, certains petits Etats en développement insulaires qui sont souvent victimes de catastrophes naturelles doivent se doter des capacités institutionnelles appropriées pour se protéger contre leurs répercussions. La Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a été l'occasion de définir les principales mesures à prendre en matière de planification préalable des catastrophes, que comportent notamment a) la mise en place d'un système d'alerte avancée et notamment l'amélioration et diffusion rapide des informations et l'alerte au niveau national; b) la création d'un système d'établissement de cartes de risques et d'analyse des dangers; c) l'installation des populations dans des zones ne présentant que peu de risques grâce à l'instauration d'un système de zonage et à l'application rigoureuse des règlements de construction; d) la sensibilisation et la planification préalable au niveau local; et e) la planification préalable en vue de répondre aux besoins essentiels à la survie de la population (matériel, denrées alimentaires, combustible, vêtements, abris de fortune, fournitures médicales, etc.) de façon à alléger les souffrances des victimes de catastrophes naturelles.

c) Développement durable des établissements humains

75. Comme on l'a vu à la section II, le développement anarchique des établissements humains dans les régions urbaines et côtières des petits Etats en développement insulaires a amplement contribué à la dégradation de l'environnement avec toutes ses conséquences néfastes sur la santé humaine et la vie animale, végétale et aquatique. Les problèmes que posent les établissements humains ne se limitent pas aux régions côtières et urbaines. On les retrouve également en milieu rural et la situation de l'approvisionnement en eau, de

l'assainissement et du logement qui laisse à désirer demeure très préoccupante dans de nombreux petits pays en développement insulaires parce qu'elle contribue à la propagation des maladies transmissibles. Les établissements humains situés dans des régions sujettes aux inondations et aux glissements de terrain posent non seulement des problèmes de santé et d'hygiène du milieu mais subissent des dégâts matériels considérables et comptent de nombreuses victimes lors de catastrophes. Les pauvres vivant dans des établissements humains situés dans des zones à risque sont particulièrement touchés. Il est donc urgent que les autorités compétentes des petits Etats en développement insulaires adoptent une stratégie qui garantisse la sécurité des établissements humains.

76. Comme il est indiqué plus haut, pour assurer la sécurité des établissements humains, il faut avant tout qu'ils soient situés dans des zones présentant peu de risques. Cette condition peut être remplie grâce à l'instauration d'un système de zonage, à l'établissement de cartes de risques et à l'application stricte des règlements de construction relatifs aux installations sanitaires, notamment pour ce qui est de l'écoulement des eaux usées et l'évacuation des déchets solides polluants, et de ceux visant à fournir des logements capables de résister aux effets de catastrophes naturelles éventuelles. Les politiques adoptées jusqu'à présent en matière d'établissements humains ont souvent mis l'accent sur le logement des pauvres. Au niveau international, la stratégie la plus souvent préconisée dans ce domaine consistait à remettre en état les établissements humains afin d'endiguer les crises, à améliorer la fourniture de services et à aménager les sites afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Si une telle stratégie représente un net progrès par rapport aux programmes de construction de logements à bon marché, elle s'est soldée par un échec dans la plupart des petits Etats en développement insulaires car il était impossible, pour des raisons économiques et/ou politiques, de mettre à la disposition des pauvres des parcelles et terrains viabilisés qui soient abordables et adéquats. C'est pour cette raison et aussi parce que les pauvres ont souvent fait beaucoup plus pour eux-mêmes que les pouvoirs publics, qu'une nouvelle stratégie fondée sur la responsabilisation a été proposée. Il s'agit avant tout de laisser aux autorités le soin de déterminer dans chaque pays quelles sont les mesures à prendre pour permettre aux collectivités de s'aider elles-mêmes, ce qui suppose une symbiose entre les mesures d'assistance des pouvoirs publics et les initiatives et besoins locaux.

d) Problèmes liés à la gestion des déchets et à la pollution atmosphérique

77. Pour répondre de façon efficace aux problèmes croissants que pose la gestion des déchets, il faut accorder la priorité à la prévention, à la réduction et aux recyclage des déchets. Les substances toxiques dangereuses devraient être formellement interdites. Pour réduire au maximum le volume des déchets solides, on peut commencer par encourager les producteurs locaux des petits Etats en développement insulaires à employer des emballages réutilisables à la place des emballages jetables. Par ailleurs, l'établissement et l'application de critères stricts en matière de déversement des eaux résiduaires industrielles dans les égouts devrait permettre aux municipalités de réduire sensiblement le coût du traitement des eaux usées. Il faut également mettre un terme au déversement dans la mer des eaux usées non traitées, par les particuliers et les autorités municipales, lequel est une source de pollution marine. La perception de redevances est un excellent moyen de réduire les déchets mais celles-ci doivent être suffisamment élevées pour provoquer une

véritable modification du comportement. Divers systèmes, tels que le calcul des redevances en fonction du nombre de sacs ou de canettes, ont permis de réduire les déchets solides. Le système de consigne s'est également révélé très efficace pour certains types d'emballage et il facilement applicable dans les petits Etats en développement insulaires.

78. Les techniques de traitement des eaux usées municipales sont tout à fait au point pour ce qui est de l'élimination des agents pathogènes. Le coût-efficacité et le prix demeurent toutefois des facteurs critiques lors du choix d'une technologie. La gestion des déchets solides qui comprend le stockage, le ramassage, le transport et l'élimination des déchets soulève des problèmes d'un autre ordre. En effet, les techniques habituelles de ramassage des déchets importées des pays industriels sont souvent mal adaptées aux conditions locales mais le matériel adéquat existe pour la gestion des déchets solides.

79. La pollution atmosphérique n'est pas un problème majeur dans la plupart des petits Etats en développement insulaires, mais il ne faudrait pas qu'elle le devienne. Dans les zones urbaines, la pollution automobile peut être contrôlée grâce à l'élimination progressive de l'essence contenant du plomb, à la suppression des subventions accordées pour l'essence et l'émission des taxes sur les véhicules et des frais de permis de conduire visant à décourager l'achat de véhicules polluants et consommant beaucoup d'énergie. La pollution automobile pourrait être en outre sensiblement réduite grâce à l'adoption d'un système d'inspections obligatoires et de révisions périodiques des véhicules.

4. Gestion des ressources : politiques et mesures sectorielles

a) Gestion durable des ressources côtières et marines

80. A côté des ressources humaines, les ressources côtières et marines constituent à long terme le bien le plus précieux des petits Etats en développement insulaires. Les activités économiques, notamment la pêche côtière, la récolte de plantes aquatiques, le tourisme et l'exploitation de produits minéraux non métalliques (sable, terre et pierres notamment) sont des facteurs essentiels de croissance à court et à moyen terme pour la plupart de ces pays. A plus long terme, la croissance des petits Etats en développement insulaires peut aussi dépendre de l'exploitation de leur zone économique exclusive. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources provenant de ces zones, les petits Etats en développement insulaires doivent évaluer leurs ressources halieutiques ainsi que celles en minerais métallifères et en minéraux énergétiques. La coopération régionale, complétée par une aide internationale, constitue un cadre approprié pour réaliser de telles évaluations. Les petits Etats en développement insulaires situés dans des océans où la pêche commerciale est pratiquée doivent tout mettre en oeuvre pour se doter, à moyen et à long terme, de la capacité d'exploiter eux-mêmes ces ressources de façon à en tirer le maximum de profit. L'exploitation commerciale des ressources halieutiques comprend sans aucun doute de nombreux risques liés au marché, et il conviendra d'évaluer ceux-ci avant de réaliser des investissements importants. Nombre de pays continueront de tirer des profits de la vente à des entreprises étrangères de permis de pêche dans leur zone économique exclusive. Certains tenteront également, à l'instar de certains autres Etats en développement insulaires, de tirer des revenus importants de la fourniture d'installations côtières. La mise en valeur des zones côtières et des ressources marines offre pour l'avenir un

potentiel de croissance considérable, et il est donc essentiel, dans une perspective à long terme, de la planifier soigneusement.

81. Toutes les activités qui portent actuellement atteinte aux ressources potentielles des zones côtières et des mers doivent être recensées et des mesures appropriées doivent être prises afin de réparer d'urgence les dommages causés dans le passé. Les produits minéraux non métalliques revêtent une importance considérable pour les petits Etats en développement insulaires, et il est important de mettre en place des mécanismes régulateurs et de fixer des prix appropriés afin de pouvoir les exploiter durablement. Il faut désigner de nouvelles carrières grâce à un système de zonage et des études d'impact sur l'environnement, et assortir leur exploitation d'une remise en état des carrières épuisées afin d'éviter que le littoral ne soit défiguré. Les zones côtières constituent la zone de contact entre l'eau de mer et les nappes d'eau douce dans les régions côtières, et il faut, par tous les moyens, veiller à ce que cette zone de contact ne soit pas perturbée de façon à éviter que l'eau salée ne se mélange aux réserves d'eau douce. Du fait que l'offre en matière de ressources minières côtières est limitée alors que la demande est croissante, les prix augmentent. Bien que les carrières de sable se reconstituent naturellement, ce processus prend du temps et il importe de fixer des prix adéquats afin d'éviter leur épuisement rapide. Sans aucun doute, il s'ensuivra que le coût des constructions à base de produits minéraux non métalliques dans les petits Etats en développement insulaires sera beaucoup plus élevé que par le passé. D'un autre côté, la beauté du littoral et la qualité de l'eau douce côtière seront préservées. Au bout du compte, le bilan sera positif.

82. Il faut préserver à tout prix l'écosystème situé à proximité du rivage. La pollution marine résultant, dans une large mesure, des activités à terre, y compris d'activités côtières comme l'agriculture, l'industrie et l'urbanisme, les mesures prises en vue de prévenir la pollution résultant de ces activités doivent largement contribuer à prévenir la pollution marine. A cet effet, il faut surveiller selon des méthodes scientifiques les effets des produits chimiques employés dans l'agriculture, utiliser des procédés industriels ne portant pas atteinte à l'environnement afin de réduire au maximum la pollution résultant des effluents industriels, prévoir des installations adéquates d'épuration des eaux d'égout et adopter des normes rigoureuses en ce qui concerne le rejet dans la mer des eaux d'égout (y compris celles des hôtels de tourisme), des effluents industriels, et des polluants provenant des installations portuaires. A cet égard, il faut appliquer le principe du "pollueur-payeur" : les pollueurs doivent prendre entièrement à leur charge le coût de la pollution qu'ils produisent. Là encore, ces mesures entraîneront des dépenses à court terme, mais il y a toutes les chances qu'elles permettront d'économiser des ressources précieuses pour le développement à long terme.

83. Les petits Etats en développement insulaires doivent s'efforcer de faire adopter des conventions pour se prémunir, au niveau international, contre la pollution marine provoquée par les activités maritimes de navires étrangers. Il leur faut aussi se doter de moyens et de dispositifs leur permettant de surveiller le respect de ces conventions, dans le cadre d'une coopération régionale. Cela représentera évidemment un sacrifice supplémentaire pour les petits Etats en développement insulaires.

b) Développement agricole durable

84. Dans de nombreux petits Etats insulaires, l'agriculture peut n'offrir que des possibilités limitées de croissance soutenue et durable, mais, dans nombre d'entre eux, elle peut constituer une importante source de revenu et d'emploi pour de vastes secteurs de la population pendant encore assez longtemps. Il faudra donc prêter une plus grande attention au développement agricole à l'avenir, tant dans le but d'accroître le rendement et les revenus agricoles que pour éviter que les rares terres disponibles sur ces îles ne se détériorent. La dégradation des terres est le fait de tous, mais les riches ont néanmoins une plus lourde responsabilité que les pauvres. En effet, les riches (qu'il s'agisse de sociétés nationales ou multinationales) pratiquent l'agriculture intensive à grande échelle en recourant à des techniques modernes de production comme l'irrigation, l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et d'herbicides. L'intention est sans doute louable puisqu'il s'agit d'augmenter la production agricole, mais l'installation anarchique de systèmes d'irrigation non dotés de dispositifs de drainage adéquats a pour effet d'engorger les sols et d'augmenter la teneur en sel de l'eau; par ailleurs, l'emploi excessif d'engrais chimiques entraîne une pollution des formations aquatiques intérieures et des nappes phréatiques. La culture intensive est nécessaire dans les petits pays, compte tenu de leurs ressources limitées, mais il faut faire une utilisation scientifique des facteurs de production modernes, en adoptant des systèmes d'irrigation ne portant pas atteinte à l'environnement, et en apprenant aux agriculteurs à faire un usage optimal de l'eau et des intrants chimiques. Il faut réglementer strictement la construction des systèmes d'irrigation et rendre obligatoires les études d'impact. Dans les grandes exploitations agricoles, l'utilisation de l'eau peut être limitée grâce à l'imposition de redevances appropriées, et l'emploi des engrais et autres produits chimiques à usage agricole peut être réglementé au moyen d'une politique des prix adéquate.

85. Les pauvres peuvent également être à l'origine de la dégradation des sols lorsque, pour différentes raisons d'ordre économique et socio-politique, ils sont amenés à cultiver des terres de faible rendement. Si celles-ci se détériorent, c'est essentiellement parce que les pauvres n'ont pas accès aux infrastructures, n'ont pas les moyens d'acquérir les intrants nécessaires pour dépasser le stade de l'agriculture de subsistance ou de la culture à faible rendement, et ne peuvent éviter d'épuiser les sols. Si l'on veut empêcher la dégradation des terres de faible rendement – diminution de la fertilité des terres, érosion des sols, etc. – les petits Etats en développement insulaires devront modifier leurs modes de culture des terres de faible rendement. Le type d'agriculture économiquement et écologiquement viable sur les terres de faible rendement est la culture intensive de produits non vivriers : plantes vivaces et arbustes tels que caféiers, arachides, cacaoyers, hévéas, arbres fruitiers et vignes, et non les cultures de plein champ comme le riz, les haricots, les courges, le maïs, les tubercules et autres cultures traditionnelles. Les agriculteurs pauvres devraient avoir la possibilité de passer des cultures de plein champ traditionnelles à une agriculture commerciale à haut rendement. A cet effet, il leur faudrait disposer de meilleurs services de transport et de commercialisation, ce qui ne devrait pas être trop difficile dans la plupart des petits Etats en développement insulaires, et bénéficier d'apports de capitaux plus importants, au moins au départ. En contrepartie, cette reconversion devrait entraîner une augmentation des revenus des pauvres et améliorer la couverture végétale des sols, enrayant ainsi le processus de dégradation.

c) Moyens de mettre un terme au déboisement et de favoriser le reboisement

86. La production agricole étant la cause essentielle du déboisement, un des moyens d'y mettre fin et d'inverser la tendance consiste à développer le secteur de l'agriculture à fort rendement et à reconvertir les terres à faible rendement, comme on l'a indiqué plus haut. L'accroissement de la production agricole dans les zones à fort rendement empêchera le défrichement de nouvelles forêts et risque même de libérer des terres agricoles qui pourront être reboisées. La transformation des cultures de plein champ en cultures arbustives dans les terres à faible rendement peut aussi être considérée comme un reboisement. Cette méthode devrait être envisagée comme une solution à moyen terme et n'est peut-être pas adaptée à tous les petits Etats insulaires. Le meilleur moyen de favoriser le reboisement dans les petits Etats insulaires qui disposent de si peu de terres consiste à créer des emplois non agricoles, afin de récupérer d'anciennes terres agricoles pour les reboiser.

87. Un effort de boisement et de reboisement est absolument indispensable dans de nombreux petits Etats insulaires pour répondre aux besoins de bois de chauffage à l'avenir. L'autre principale source d'énergie étant le pétrole importé, qui coûte très cher aux petits Etats insulaires, le boisement et le reboisement en vue de fournir du bois de chauffage constituent, dans nombre de ces Etats, une solution économique viable. Dans beaucoup d'autres, le reboisement est également nécessaire pour reconstituer des bassins versants abîmés et accroître ainsi les réserves d'eau nécessaires pour répondre à une demande croissante. A l'évidence, un tel reboisement procurerait des avantages économiques considérables vu les ressources en eau douce limitées dont disposent les petits Etats en développement insulaires. Le boisement en plantes fourragères permettrait d'apporter une aide aux pauvres, de réduire la surexploitation de terres pastorales limitées et d'empêcher leur dégradation tout en permettant une production constante de fourrage. En général, le boisement et le reboisement permettent également d'éviter les inondations en réduisant le ruissellement et l'érosion des sols.

d) Gestion des ressources en eau

88. Afin d'assurer que, dans les petits Etats en développement insulaires, la quantité d'eau limitée provenant du cycle hydrologique est suffisante pour répondre à une demande sans cesse croissante, il convient de changer les habitudes de consommation de l'eau, de trouver des moyens novateurs de la conserver et de construire de nouveaux systèmes d'alimentation en eau.

89. Dans l'immédiat, les efforts doivent porter en priorité sur la conservation de l'eau grâce à une utilisation rationnelle des ressources en eau et à l'emploi de techniques efficaces. Dans les petits Etats insulaires où l'on emploie de grandes quantités d'eau douce pour irriguer les cultures, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une utilisation plus rationnelle de l'irrigation. En premier lieu, il est essentiel d'adopter une politique agricole qui tienne compte des ressources en eau disponibles afin d'assurer un développement agricole durable. Il existe plusieurs moyens d'économiser l'eau utilisée aux fins d'irrigation : il faut notamment a) apprendre aux agriculteurs l'utilisation optimale de l'eau pour une culture donnée en un lieu donné. Les agriculteurs pourraient réduire considérablement leur consommation d'eau en planifiant l'irrigation en fonction des conditions météorologiques, des taux

d'évapotranspiration, de l'humidité du sol et des quantités d'eau nécessaires à chaque culture; b) améliorer les techniques d'irrigation. La consommation d'eau peut être considérablement réduite grâce à la pose de revêtements intérieurs dans les canaux d'irrigation, ce qui permet de réduire la filtration, et à l'adoption de systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte plutôt que par gravité, ou à l'utilisation de combinés d'arrosage; c) mieux entretenir les réseaux municipaux d'adduction d'eau afin de prévenir les fuites. Les fuites sont souvent très importantes dans ces réseaux, et la situation pourrait être considérablement améliorée; d) facturer l'eau. Si les utilisateurs doivent payer leur eau, ils auront tendance à n'utiliser que la quantité dont ils ont réellement besoin. La facturation de l'eau devrait favoriser une utilisation plus économique de l'eau ainsi qu'une répartition plus rationnelle entre les différents usages. L'objectif n'est pas nécessairement de recouvrer intégralement les coûts afférents aux systèmes d'irrigation, ce qui imposerait une charge trop lourde aux agriculteurs pauvres, mais plutôt de rationaliser l'utilisation des ressources en eau tout en prévenant des problèmes écologiques tels que la salinisation et la saturation des terres agricoles qui résultent d'une utilisation abusive de l'eau. Pour ce qui est des usages domestiques de l'eau et autres usages municipaux, y compris le tourisme, on peut réduire sensiblement la consommation en améliorant les installations et appareils et en installant des compteurs d'eau individuels là où il n'en existe pas.

90. Si l'on veut accroître les réserves d'eau douce, il faut avant tout protéger les ressources existantes contre toute contamination par des polluants. A cet effet, il convient de prendre, dans tous les secteurs de l'économie, des mesures pour lutter contre la pollution, dont l'application peut être assurée au moyen de mécanismes économiques fondés sur le principe du pollueur-payeur et/ou de mécanismes réglementaires. Pour certains usages, on peut utiliser des eaux de moins bonne qualité ou des eaux saumâtres. On peut également augmenter les réserves d'eau naturelles en construisant davantage d'installations de retenue et de réservoirs d'eau pluviale. Les techniques de captage des précipitations peuvent être utilisées pour reconstituer les nappes phréatiques et pour l'irrigation. L'emploi de méthodes améliorées pour extraire l'eau des nappes souterraines permettrait d'éviter l'infiltration d'eau salée dans les nappes d'eau douce et d'en accroître les réserves. La remise en état des bassins versants permettrait de réduire les pertes d'eau douce en réduisant le ruissellement et augmenterait ainsi les réserves naturelles d'eau douce. Il existe plusieurs moyens, viables tant sur le plan technique que sur le plan économique, d'accroître les réserves d'eau douce, même si les possibilités ne sont pas très nombreuses; on peut citer notamment l'ensemencement de nuages pour provoquer des précipitations, le dessalement de l'eau de mer, le remorquage d'icebergs et le transport d'eau par camions-citernes.

e) Développement industriel durable

91. Comme on l'a vu à la section I, les petits Etats en développement insulaires qui s'engagent sur la voie de l'industrialisation opéreront sans doute, pour des industries manufacturières légères telles que le textile, le montage micro-électronique, l'horlogerie, la bijouterie et les opérations off-shore de traitement informatique de données. Ces activités, qui ne nécessitent pas la transformation de matières premières, ne sont pas très polluantes et n'entraînent pas de forte consommation d'énergie. En tout état de cause, tous les nouveaux projets dont on ne connaît pas avec certitude les

effets sur l'environnement devront faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Il faudra en particulier être vigilant vis-à-vis des sociétés multinationales qui souhaitent transférer leurs industries polluantes à l'étranger. Les petits Etats insulaires souhaitant accueillir de telles industries devraient soigneusement peser les avantages financiers qu'ils pourraient en tirer et les effets nocifs de la pollution sur l'environnement et la santé, ainsi que l'incidence de ces activités sur d'autres activités importantes comme le tourisme. A cet effet, ils devraient réaliser une analyse approfondie des coûts-avantages.

92. Le développement industriel des petits Etats en développement insulaires sera, compte tenu de leur situation particulière, une tâche ardue. Il faudra concevoir pour chaque Etat une politique industrielle qui soit bien adaptée à ses moyens. Outre l'adoption d'une politique économique générale et d'une politique commerciale axée sur l'exportation, il conviendra de prendre toute une série de mesures d'appui. Il sera nécessaire de rechercher des industries et activités non traditionnelles ne faisant pas appel à des techniques trop complexes et pouvant être rentables à petite échelle. Il est également important que la politique industrielle soit conçue avec assez de souplesse pour pouvoir intégrer ou supprimer des activités en fonction de la compétitivité extérieure, afin de ne pas surcharger l'économie avec des structures de production non compétitives. Pour que le commerce extérieur soit le moteur de la croissance, les Etats devront connaître l'évolution des tendances du marché mondial dans les secteurs qui les intéressent, et employer des techniques efficaces de commercialisation et de distribution. Pour répondre aux besoins d'investissement, il faudra encourager l'épargne intérieure, qui est relativement faible dans de nombreux petits Etats en développement insulaires, et attirer les investissements étrangers directs ou de portefeuille. On ne saurait trop insister sur le fait que s'ils veulent survivre et se développer dans un monde où la concurrence est toujours plus acharnée, les petits Etats en développement insulaires devront axer leurs efforts sur la rentabilité de la production, en réduisant au maximum les coûts de production et en renforçant leur compétitivité sur le plan international. A cet égard, il faudra non seulement assurer la formation professionnelle des travailleurs dans les domaines appropriés pour accroître la productivité, mais également éviter les tensions sur le marché du travail. Un moyen d'atteindre cet objectif sera d'éduquer les travailleurs et leurs dirigeants syndicaux en vue de créer un mouvement syndical éclairé qui puisse établir un lien entre l'augmentation effective des salaires et l'accroissement de la productivité.

f) Mesures en vue d'accroître la production locale d'énergie et de promouvoir les économies d'énergie

93. Il convient de réaliser des études nationales approfondies sur la situation énergétique de tous les petits Etats en développement insulaires. Ces pays étant largement tributaires du pétrole pour satisfaire leurs besoins énergétiques, il y a lieu, en priorité, de promouvoir la prospection et l'exploitation des gisements locaux d'hydrocarbures, notamment dans les zones économiques exclusives. Toutefois, la prospection pétrolière étant coûteuse et comportant des risques très importants, il faudra redoubler d'efforts pour attirer les capitaux du secteur privé, par le biais de politiques et de législations appropriées. Si des capitaux privés ne peuvent être obtenus, il faut envisager de procéder à des relevés sismiques empiriques, avec l'aide de

financements bilatéraux et multilatéraux. Une assistance bilatérale et multilatérale devra être recherchée pour mettre en valeur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les petits Etats en développement insulaires, compte tenu des ressources abondantes dont ils disposent dans les domaines de l'énergie solaire, éolienne et thermo-océanique et des vastes possibilités qui s'offrent à eux de produire de l'énergie hydroélectrique et géothermique. Comme on l'a vu plus haut, l'utilisation de systèmes photovoltaïques pour produire de l'électricité a représenté un progrès considérable dans le domaine de l'énergie solaire. L'installation de tels systèmes dans certains petits Etats insulaires montre qu'il s'agit d'une source d'énergie techniquement et économiquement viable pour l'avenir. Une autre source d'énergie extrêmement prometteuse est la conversion de l'énergie thermique de l'océan, à savoir l'utilisation de la différence de température qui existe entre les couches superficielles et le fond de l'océan pour produire de l'électricité.

94. Pour ce qui est de la consommation, il convient de réaliser des études nationales sur les principaux secteurs consommateurs d'énergie, et de faire porter particulièrement les efforts sur la modernisation des centrales électriques existantes qui ont souvent une faible productivité. Dans de nombreux petits Etats en développement insulaires, il est possible à moyen terme de réaliser des économies d'énergie, par exemple en supprimant progressivement les machines, véhicules de transport et ampoules électriques à forte consommation d'énergie. On peut réduire la consommation d'électricité des ménages en appliquant des tarifs appropriés et la consommation de carburant en introduisant des taxes différenciées sur l'essence (qui est, dans une large mesure, utilisée par les véhicules de tourisme, notamment dans les petits Etats insulaires où les revenus sont plus élevés). Une mesure d'économie particulièrement importante serait d'encourager la population à utiliser les transports publics, surtout dans les Etats où les revenus sont les plus élevés et où apparaissent également, outre la consommation excessive d'énergie, des problèmes d'embouteillage urbain et de pollution atmosphérique. A cet effet, il faudrait adopter des mesures propres à favoriser le développement des transports publics et à décourager l'utilisation des véhicules privés dans les grands centres urbains, comme par exemple l'imposition de droits de péage à l'entrée des villes et/ou l'installation d'aires de stationnement payant.

g) Mise en valeur des ressources minérales

95. Dans le domaine des ressources minérales, les gouvernements auront pour tâche : a) de dresser un inventaire des ressources minérales connues, qui servira de base à la planification et à la mise en valeur de ces ressources; b) de prospecter les ressources minérales non encore connues, ce qui pourra se faire, pour plus d'efficacité, dans le cadre de la coopération régionale et avec une aide internationale.

96. La mise en valeur des ressources minérales connues devra se faire dans un climat politique approprié de sorte que l'exploitation de ces ressources soit profitable à l'économie sans nuire à l'environnement. En formulant leurs politiques fiscales et monétaires, les gouvernements devront éviter les mesures incitatives, telles que taxes, subventions et taux d'intérêt, qui risquent d'entraîner une surexploitation des rares ressources disponibles. Au niveau micro-économique, il faudra associer des études d'impact sur l'environnement en vue de déterminer les effets externes négatifs des projets à des mesures

fiscales appropriées telles que taxes et redevances afin de compenser le coût social de ces projets. Dans la mesure où les ressources minérales s'épuisent, la fixation du prix de ces ressources est une question délicate, qui met en jeu la notion d'équité vis-à-vis des générations futures. Le principal problème qui se pose consiste à déterminer le taux d'exploitation. On est généralement d'avis que ce taux devrait être très faible, ce qui signifie que la valeur actuelle de ces ressources sera élevée. En tout état de cause, et dans un souci d'équité vis-à-vis des générations futures, le niveau d'exploitation optimal des ressources minérales devrait être celui où l'on peut remplacer les ressources minérales épuisées par des ressources renouvelables et/ou lorsque l'état de la technologie permet d'augmenter la capacité globale de production de l'économie.

h) Développement durable du tourisme

97. Etant donné l'importance des handicaps et des risques propres à la structure économique des petits Etats en développement insulaires, des politiques de développement touristique contribueraient à réduire la vulnérabilité qui caractérise ces Etats à la condition de s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de développement durable visant à renforcer la structure économique tout en préservant le milieu naturel.

98. L'environnement sur lequel repose le tourisme dans les Etats insulaires est souvent fragile. Les projets de développement touristique ne devraient être envisagés que dans la mesure où ils respectent scrupuleusement les politiques de l'environnement, en particulier celles qui se traduisent par des directives en matière de gestion des ressources côtières et marines. Par exemple, la création d'une station balnéaire ne devrait pas s'accompagner de prélèvements massifs de sable ou de la destruction de mangroves et le mouillage des bateaux de plaisance dans des baies dépourvues de marinas ne devrait pas provoquer la décoloration des coraux. Comme l'afflux de touristes peut entraîner des dégradations physiques diverses, il conviendrait de viser un tourisme haut de gamme. En outre, la gestion et la mise en valeur du tourisme devraient tenir compte, pour les atténuer, des éventuelles incidences négatives que pourrait avoir l'afflux massif de visiteurs étrangers sur la culture de petits Etats insulaires jusque-là isolés; il faudrait donc s'attacher à maintenir un équilibre entre ce que l'île est prête à fournir en matière de biens et de services de type nouveau pour elle afin d'attirer le touriste et l'effort d'adaptation que le touriste doit faire face à l'environnement naturel, culturel et traditionnel qui l'accueille. Là où des infrastructures permettant d'accueillir un nombre important de visiteurs sont déjà en place, il est impératif de surveiller étroitement l'impact des activités touristiques sur l'environnement et de bien planifier les aménagements futurs.

99. Le développement du tourisme aura moins d'impact sur l'environnement s'il s'appuie sur les infrastructures existantes au lieu d'exiger de nouvelles constructions, ou s'il se fonde sur des éléments moins fragiles du milieu naturel. Sur ce dernier point, on s'accorde à penser que, dans les petits Etats insulaires à vocation touristique, les activités nautiques, dans la mesure où elles font l'objet d'une étroite surveillance, abîment moins le milieu que les activités terrestres. La navigation de plaisance, la planche à voile, la pêche, la plongée sous-marine et autres sports nautiques sont souvent gérés par des professionnels et font en général l'objet de strictes réglementations visant à préserver l'environnement et concernant, par exemple, l'élimination des déchets

ou la protection des fonds marins. Ainsi, malgré le taux élevé de touristes par habitant, les îles Vierges britanniques n'ont pas trop souffert des incidences du tourisme sur le milieu naturel ou sur la société.

100. Certes, dans les petits Etats en développement insulaires, le tourisme repose toujours sur le milieu naturel, mais de nouvelles approches tendent à prouver que la diversification des activités touristiques basées sur l'environnement est possible et que l'exploitation d'aspects jusque-là négligés ouvre des perspectives de développement touristique équilibré. On pense en particulier à la randonnée et à l'exploration des richesses naturelles (découverte de la faune et de la flore). Ces activités sont encouragées avec succès, par exemple, à la Dominique et aux Seychelles, pays aux superbes sites naturels, qui se sont fait une réputation en matière d'écotourisme. Certaines formules touristiques spécialisées mettent l'accent sur des activités comme le sport et la médecine; il en est ainsi, par exemple, de la thalassothérapie, usage thérapeutique de l'eau de mer, qui fait appel aux vertus d'éléments marins comme les algues. Quelques petits Etats des Caraïbes ont exploité avec succès l'idée d'offrir concurremment des services chirurgicaux et un hébergement hôtelier qui permet de préserver l'intimité. La coopération régionale et sous-régionale peut contribuer à réduire les coûts et à optimiser le rendement des investissements réalisés dans le secteur touristique. Cet aspect sera exposé plus en détail dans la section suivante.

101. Puisque, dans les petits Etats en développement insulaires, le tourisme dépend du milieu naturel, sa croissance est tributaire de la qualité de l'environnement. La qualité de l'eau potable, des eaux côtières et de l'hygiène publique ainsi que la gestion des déchets et des eaux usées sont particulièrement importantes, dans la mesure où elles concernent la vie quotidienne des touristes pendant leur séjour et où la santé de ces derniers risque d'être mise en danger par toute défaillance en la matière.

i) Préservation de la diversité biologique

102. Pour la communauté internationale, et au regard du développement durable, la préservation de la diversité biologique occupe un rang de priorité élevé. Celle des îles, de par son endémicité et sa fragilité, mérite une attention particulière. Les efforts consentis pour la préserver devront s'accompagner de mesures propres à mettre un terme au déboisement, à la pollution des mers et à la surexploitation des ressources marines, en particulier au voisinage des côtes. Afin de se prémunir contre la destruction éventuelle de précieuses espèces végétales et animales endémiques due à la pression constante exercée par la croissance démographique et économique, on devra entreprendre une conservation ex situ dans des banques de gènes. Toutefois, comme cela n'est pas possible pour toutes les espèces, la conservation in situ reste le moyen le plus efficace de préserver la biodiversité.

5. Création de capacités en vue de la gestion du développement et de l'environnement

103. Afin que l'économie des petits Etats insulaires progresse de manière durable, il faut donner la priorité absolue à la création de capacités nationales. En bref, on entend par capacités nationales d'une part les institutions nécessaires à la promotion des activités de développement et à la

gestion des diverses ressources et, de l'autre, les ressources humaines nécessaires au développement et en particulier à la gestion de l'environnement. Il est évident que le souci de durabilité ajoute une nouvelle dimension aux efforts de développement, d'où la nécessité de ressources supplémentaires. Dans les petits Etats en développement insulaires, et de par leur nature même, la capacité totale sera toujours limitée. Ce nouvel aspect représente un frein supplémentaire à la croissance, de sorte qu'un effort particulier devra être consenti pour renforcer au maximum ces capacités.

104. Pour assurer une certaine cohérence en ce domaine, on s'attachera surtout à mettre au point une stratégie nationale de développement qui soit homogène et permette de dégager les priorités sectorielles et sous-sectorielles sur le long terme. La définition des priorités est indispensable pour planifier les institutions et les ressources humaines nécessaires pour chaque secteur et sous-secteur. Dans les petits Etats insulaires dont la structure économique n'est pas encore diversifiée et où la diversification ne peut qu'être lente et limitée, il faut éviter tout décalage entre les impératifs des activités de développement et la mise en valeur des ressources humaines. Cela est d'autant plus important que l'on y observe un phénomène d'exode des compétences. Une meilleure adéquation entre les qualifications requises et la formation de la main-d'oeuvre s'impose donc, à la fois pour répondre aux besoins et pour freiner cet exode. Les petits Etats en développement insulaires peuvent considérablement renforcer leurs capacités par le biais de la coopération régionale et de la coopération technique internationale. Ces questions sont examinées ci-après.

105. Des capacités nationales de gestion de l'environnement doivent être mises en place aux niveaux macro-économique et micro-économique. Au niveau micro-économique, il faut créer des capacités pour a) évaluer les coûts-avantages, pour l'environnement, des projets de développement de tous les secteurs et établir des normes et des objectifs concernant la qualité de l'environnement; b) mettre en place un dispositif juridique et réglementaire en vue de l'application de ces normes; c) contrôler l'activité économique et veiller à ce qu'elle respecte la législation et les normes. Au niveau macro-économique, il conviendra de créer ou de renforcer les capacités de formulation de politiques favorables à la croissance et au développement et susceptibles, parallèlement, d'assurer le maintien du capital national.

106. Il faut comprendre que, d'une manière générale, la création de capacités de gestion de l'environnement sera onéreuse et qu'il faudra détourner à cet effet une partie des ressources que l'on réservait au développement. La charge financière sera particulièrement lourde pour les petits Etats en développement insulaires. Outre qu'il faudra financer la formation de main-d'oeuvre et la création de capacités, la gestion de l'environnement pèsera sur des ressources humaines déjà insuffisantes, une part importante de la main-d'oeuvre qualifiée devant être affectée aux activités liées à l'environnement.

107. Dans les petits pays, la création de capacités nationales se heurte à des problèmes d'échelle qui restreignent les possibilités de division du travail et de spécialisation. La compartimentation poussée des institutions et la spécialisation extrême des ressources humaines n'y est pas rentable. Il faut donc en éviter la prolifération afin d'empêcher que les ressources financières et humaines, peu abondantes, soient mal utilisées ou gaspillées. La création de

capacités, tant pour ce qui est des ressources humaines que des institutions, devrait faire l'objet d'une approche multidisciplinaire et multisectorielle qui permettrait de faire moins de ponctions sur les ressources humaines. Les capacités ainsi libérées pourraient être utilisées plus rationnellement et se prêteraient mieux à la coordination intersectorielle.

108. Toute stratégie de création de capacités scientifiques et techniques endogènes dans les petits Etats en développement insulaires doit tenir compte du fait que la main-d'oeuvre et les infrastructures y sont insuffisantes et que l'économie demeurera longtemps tributaire d'une poignée d'industries. Les possibilités d'intégration verticale y sont rares dans la mesure où ces pays doivent préserver une certaine marge de manoeuvre pour s'adapter aux variations du marché mondial, sur lesquelles ils n'ont aucun pouvoir. Leur capacité de développement de techniques endogènes est également limitée. Ils doivent donc renforcer leur capacité tant à acquérir au meilleur prix les techniques disponibles sur le marché international qu'à exploiter et gérer ces techniques.

109. Si certains de ces pays ont les moyens de créer, de manière rentable et rationnelle, des capacités de recherche-développement dans un ou deux secteurs présentant un intérêt à long terme pour leur économie, il leur est en général impossible de le faire dans des domaines nombreux. Bien qu'au niveau de l'exploitation et de la maintenance, l'éventail des techniques diffère d'un pays à l'autre, il existe un certain nombre de domaines où une formation professionnelle adaptée serait utile à la plupart d'entre eux, pour ne pas dire tous. L'on songe en particulier aux télécommunications, notamment les télécommunications par satellite, et à l'informatique. Les télécommunications sont importantes pour surmonter le handicap que constitue l'isolement géographique. Elles facilitent considérablement des activités telles que la gestion des exportations, la prestation de services financiers offshore et le tourisme. Afin de tirer le meilleur parti des systèmes de télécommunication de pointe, certains des pays auront besoin d'une aide extérieure, notamment en ce qui concerne les infrastructures internationales. L'informatique est un autre domaine où il conviendrait de renforcer la formation professionnelle. Comme le coût du traitement des données et des documents augmente dans les pays industrialisés, il y a des chances que ce type d'activités soit rapidement délocalisé au profit des pays en développement qui possèdent les compétences techniques requises et sont bien intégrés dans le réseau de télécommunication international. Même s'il leur faut faire face à la concurrence d'autres pays en développement, de nombreux petits Etats insulaires pourraient profiter de cette tendance pour diversifier leur économie.

110. En ce qui concerne l'enseignement, les résultats dans le primaire et le secondaire sont meilleurs dans les petits Etats en développement insulaires – à l'exception de ceux qui appartiennent à la catégorie des moins avancés – que dans de nombreux autres pays en développement. Etant donné que les ressources humaines constituent la ressource la plus importante des petits pays en développement insulaires, un effort supplémentaire s'impose pour augmenter les effectifs scolaires, en particulier dans le secondaire. Ces pays se heurtent toujours au problème fondamental, à aborder de toute urgence, que posent des programmes dépassés qui datent de l'époque coloniale et ne sont pas adaptés aux besoins de développement. En bref, il convient de remanier les programmes scolaires en faveur de matières qui constituent le fondement de l'enseignement technique, comme les mathématiques et les sciences. La formation technique

devrait en fait être incorporée dans les programmes, notamment dans le secondaire. De même, au niveau supérieur, les programmes devront être axés sur les impératifs du développement à moyen et à long terme, tout en tenant compte de ce que l'enseignement supérieur est d'une importance cruciale pour la création des capacités. Dans ce domaine, les petits Etats en développement insulaires auront tout avantage à mettre leurs ressources en commun au niveau régional. Il faudra enfin, à tous les niveaux, dispenser des cours portant sur le développement durable.

111. L'un des éléments fondamentaux de la création de capacités sera la mise en place du cadre juridique, des mesures d'exécution et des institutions de contrôle qui s'imposent, faute de quoi l'on manquera de dispositifs de contrôle et de régulation et de mécanismes économiques indispensables à la gestion rationnelle de l'environnement.

6. Amélioration du transport extérieur

112. L'amélioration du transport extérieur exigera des efforts au niveau national et l'établissement de liens de coopération au niveau régional et international. Sur le plan national, il faudra construire les infrastructures d'accès, notamment portuaires et aéroportuaires. La coopération régionale, fondée sur la propriété, l'exploitation et la maintenance en commun des moyens de transport – navires et avions de capacité appropriée – permettrait de réduire la charge financière incombant à chaque pays et d'assurer une meilleure rentabilité. Etant donné les gros investissements qu'entraîne la mise en place d'infrastructures et de moyens de transport, on devra prévoir une assistance internationale pour appuyer les efforts menés sur le plan national et régional.

113. Les petits Etats en développement insulaires ayant une économie très ouverte et étant très largement tributaires du commerce extérieur et du tourisme, le secteur des transports peut y jouer un rôle moteur au regard du développement économique et social. Bien que l'on ne doive jamais perdre de vue l'exigence de rentabilité lors de la formulation des politiques et programmes de développement du secteur des transports, on ne devra pas oublier non plus que l'amélioration des transports suppose que l'on consente de gros investissements pour mettre en place des infrastructures de base à longue période de gestation. C'est donc dans une perspective à long terme qu'il faudra évaluer la rentabilité.

114. A l'heure actuelle, le coût élevé des transports est essentiellement fonction de la distance qui sépare ces petits pays de pays industrialisés qui sont leurs partenaires commerciaux, mais rien ne dit que cela sera toujours le cas. A l'heure actuelle, la plupart de ces petits pays font très peu de commerce avec les pays en développement continentaux voisins, leur production et leurs échanges étant peu complémentaires. Mais la complémentarité s'étendra au fur et à mesure que les pays en développement continentaux voisins étofferont et diversifieront leur économie. Elle provoquera une réorganisation des flux commerciaux entre ces deux groupes de pays, ce qui permettra, dans la plupart des cas, de réduire considérablement les frais de transport. Néanmoins, cela ne se fera pas du jour au lendemain.

115. Les infrastructures de transport maritime et aérien des petits Etats insulaires sont très inégales. Elles sont plus développées dans ceux où le

revenu est élevé – en particulier là où la croissance est rapide – l'aide internationale étant venue compléter les ressources nationales. Le volume croissant des échanges et du trafic aérien de ces pays appelle l'agrandissement des installations portuaires et aéroportuaires. L'extension des ports s'y justifie au plan économique, mais comme elle exigera de lourds investissements, il faudra prévoir une aide internationale, en particulier pour éviter la tentation d'accroître la capacité au détriment de l'environnement.

116. En ce qui concerne les plus pauvres, les plus isolés, les plus petits et les plus archipélagiques des Etats en développement insulaires, les infrastructures de transport risquent de demeurer longtemps insuffisantes et les coûts très élevés, le potentiel de croissance en général et de la demande de transport aérien et maritime en particulier y étant plus limité. La plupart de ces pays ne disposent pas d'installations portuaires maritimes dignes de ce nom et il y est d'usage de décharger les marchandises et de débarquer les voyageurs par canot au large; la meilleure solution, dans l'immédiat, consistera à construire, grâce à l'aide financière et technique internationale, des installations plus perfectionnées, notamment des embarcadères suffisamment solides pour accueillir les petits bâtiments qui remplaceront avantageusement les canots, bâtiments dont les pays auraient la propriété et qui seraient utilisés pour le transbordement. A plus long terme, il faudra peut-être agrandir ces installations portuaires élémentaires en fonction des perspectives de croissance, notamment dans le domaine des services d'exportation et d'importation, et ce, moyennant une assistance internationale. La coopération régionale, appuyée par l'aide internationale, permettrait de mieux développer le potentiel touristique de ces pays et d'établir des liaisons aériennes rentables entre eux et les pays voisins de plus grande superficie.

B. Application au niveau régional

117. Une étroite coopération aux niveaux régional et sous-régional devrait être particulièrement avantageuse pour les petits Etats insulaires. Elle leur offre, en fait, la seule possibilité de réaliser des économies d'échelle dans un certain nombre de secteurs, comme l'enseignement supérieur, la formation ou les transports aériens et maritimes. Compte tenu du nombre peu élevé d'étudiants dans chaque pays, les établissements d'enseignement supérieur et de formation ne seraient ni rentables ni viables. De même, il ne serait pas possible d'effectuer les investissements considérables nécessaires aux transports aériens et maritimes qui, de toute façon, ne seraient pas rentables s'ils reposaient uniquement sur la demande, faible dans chaque pays. Ces aspects n'ont certainement pas échappé à l'attention des petits pays insulaires, qui ont établi des liens étroits de coopération régionale pour toute une série d'activités.

118. Les zones économiques exclusives et le tourisme font partie des domaines qui offrent les meilleures possibilités de développement pour ces pays. Dans ces secteurs également, la pénurie de ressources financières et humaines entravera longtemps encore, si ce n'est indéfiniment, la capacité de chacun d'eux d'exploiter de façon optimale ses propres ressources halieutiques et de tirer le meilleur parti des recettes touristiques. En se regroupant, les petits Etats insulaires qui négocient actuellement à titre individuel l'exploitation de leurs ressources halieutiques avec des sociétés de pêche étrangères se donneront les moyens de maximiser leurs revenus. Par une action concertée, ils pourront

éviter la surexploitation de leurs ressources halieutiques et régler les conflits relatifs à leurs stocks de poissons migrateurs et à leurs stocks chevauchants. A peu de choses près, il en va de même dans le secteur du tourisme, en particulier pour ceux d'entre ces pays géographiquement très éloignés des pays riches d'où viennent la plupart des touristes. La concurrence entraînera partout une multiplication des installations touristiques, dont la plupart fonctionnera en deçà de leur capacité. Si l'on veut maximiser les recettes touristiques, il faudra coordonner la construction de ces installations, les pays se spécialisant par domaine d'intérêt et investissant à petite échelle. Il faudra également chercher à différencier davantage les services proposés. Outre que les investissements en seront plus productifs, cela permettra une expansion harmonieuse et progressive de l'industrie touristique tout en évitant un impact préjudiciable sur l'environnement. Plus les recettes touristiques seront élevées, plus ces pays pourront investir sans porter atteinte à l'environnement.

119. Les petits Etats insulaires devront également coopérer au niveau régional pour gérer leurs ressources naturelles et en empêcher toute dégradation due, notamment, au déchargement, par des pays de la région ou des entreprises de pays extérieurs à la région, de déchets et d'eaux usées dangereux et toxiques. Ils seront aussi mieux à même de négocier avec les sociétés étrangères en cas de pollution accidentelle, notamment de marée noire et de contamination lors du transport, sur leurs eaux territoriales, de matières dangereuses, comme les combustibles et les déchets nucléaires. A cet égard, il conviendrait d'élaborer une convention régionale sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux dans les pays insulaires et le contrôle de leurs mouvements transfrontières sur le modèle, par exemple, de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontières, signée par les pays africains.

120. Tout développement durable suppose que l'on a fait le choix de techniques écologiquement rationnelles. Or, les petits Etats en développement insulaires n'y parviendront que s'ils sont à même de recenser ces techniques et de déterminer si elles sont bien conçues et efficaces. Il s'agit là d'un processus complexe dans le mesure notamment où l'achat de technologies se fait en plusieurs étapes, au cours desquelles il faut non seulement tenir compte de facteurs particuliers – capacité, assurances sur la qualité du produit, formation des techniciens chargés de l'exploitation, de la réparation et de l'entretien, et approvisionnement en pièces de rechange – mais aussi procéder à une analyse technico-économique et s'assurer de la compatibilité avec d'autres matériels et équipements ainsi que des effets sur l'environnement. S'il est matériellement possible, dans certains pays, de créer des capacités d'évaluation technique pour tel ou tel secteur, il ne serait pas rentable de le faire à l'échelle nationale et pour tous les secteurs. Les petits Etats insulaires pourraient cependant acquérir les technologies qui conviennent le mieux à leurs besoins s'ils créaient des centres d'évaluation régionaux.

121. La coopération régionale et sous-régionale présente des avantages indéniables. L'on s'est certes employé à resserrer les liens de coopération et à renforcer les institutions, mais il reste beaucoup à faire. Il faudrait notamment renforcer les institutions en place et les rendre plus efficaces. Tous les pays insulaires doivent adhérer aux nouvelles modalités de la coopération régionale. Celle-ci ne sera en effet efficace que si elle repose

sur une volonté politique et si les ressources financières et humaines sont suffisantes pour permettre aux institutions régionales de bien fonctionner. Des efforts plus importants devront être consentis dans le domaine des transports aériens et maritimes, où la coopération régionale, particulièrement adaptée aux transports extérieurs, est pratiquement inexistante. Dans ce secteur, il est cependant essentiel que chaque pays possède les infrastructures nécessaires. Or, la construction de ces dernières exigeant de gros investissements, il faudrait que l'aide internationale vienne s'ajouter aux initiatives nationales, comme indiqué plus haut dans la section consacrée à l'amélioration des transports extérieurs.

C. Application au niveau international

122. La plupart des petits Etats en développement insulaires bénéficient de facilités financières et commerciales au titre de l'aide internationale au développement, ou peuvent y prétendre en leur qualité de pays en développement ou parce qu'ils font partie des pays les moins avancés ou du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les exigences nouvelles que pose le développement durable grèveront toutefois très lourdement les maigres ressources financières et humaines dont ils disposent actuellement, de sorte que, pour atteindre leurs objectifs, ils seront plus que jamais tributaires de l'aide internationale. Parmi les domaines prioritaires où l'aide internationale, si elle était suffisamment importante, leur permettrait de résoudre leurs problèmes figurent les suivants :

a) Renforcement de la prévention des catastrophes et de la planification préalable et maîtrise des risques. Il s'agit de mettre au point des projets d'investissement relatifs à la prévention des risques que présentent les cyclones et l'élévation du niveau de la mer, au renforcement des systèmes d'alerte rapide et aux mécanismes de secours et d'assistance en cas de catastrophe. Les petits Etats insulaires en développement sont depuis toujours exposés aux catastrophes naturelles, notamment celles liées aux conditions climatiques, et comme il en sera toujours ainsi, il leur faudra être toujours prêts à y faire face. Par ailleurs, les problèmes liés à l'élévation du niveau de la mer résultent en fait de modes de production et de consommation d'autres pays, dont les incidences se font particulièrement ressentir sur les petits Etats en développement insulaires. Dans ce domaine, et conformément au principe du pollueur-payeur, il est clair que les petits pays insulaires doivent bénéficier d'un appui sans réserve;

b) Gestion de l'environnement : aménagement des zones côtières, protection des écosystèmes insulaires et diversité biologique. L'aménagement des zones côtières, tout comme la protection des écosystèmes, est très onéreux. La protection de la diversité biologique représente un manque à gagner pour les petits Etats en développement insulaires car ils doivent renoncer aux revenus qu'ils pourraient tirer de l'exploitation de leurs ressources naturelles. Or, la protection de la diversité biologique de ces îles pourrait profiter au monde entier, en raison du parti que l'on pourrait tirer de l'exploitation des espèces génétiques animales et végétales en question. La communauté internationale devrait apporter sans réserve son concours aux efforts de gestion de l'environnement déployés par les petits Etats insulaires;

c) Zones économiques exclusives. Les zones économiques exclusives sont un atout que les petits Etats insulaires ne sont pas en mesure d'exploiter actuellement, en raison de la pénurie de ressources humaines et du manque de compétences spécialisées. S'ils bénéficiaient de l'aide internationale pour dégager les utilisations possibles de leurs ressources marines – y compris l'exploitation des algues et autres produits marins en tant que denrées alimentaires, combustible, fourrage ou engrais – ils pourraient devenir plus autonomes et assurer de façon rentable leur développement durable;

d) Energie. De nombreux petits Etats insulaires, parce qu'ils ne sont pas situés sur les principaux axes de transport maritime, paient des sommes exorbitantes pour l'importation de carburants; or, ils ne peuvent guère produire de biocarburants puisqu'il leur faut protéger au maximum leurs ressources forestières au nom de la préservation de la diversité biologique. S'ils recevaient une aide internationale pour mettre en valeur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables – solaire, marine, éolienne, géothermique, hydraulique ou autre – ils seraient moins tributaires des importations d'hydrocarbures et l'environnement s'en trouverait préservé;

e) Transports aériens et maritimes. Les mouvements de passagers et de marchandises à destination ou en provenance de nombre des petits Etats insulaires sont entravés par l'irrégularité, le manque de fiabilité et le coût des transports. Le commerce et le tourisme en souffrent particulièrement. Dans ce domaine, comme on l'a vu plus haut, ces pays auraient intérêt à rechercher des solutions viables au niveau non seulement national mais aussi régional. L'aide financière et technique internationale activerait considérablement les efforts qu'ils déploient dans ce sens. A l'heure actuelle, ce n'est pas tant le coût des transports que celui des infrastructures qui dépasse les moyens de ces pays. Il faudra donc les aider d'abord à dégager les modalités de transport aérien et maritime qui conviendraient le mieux puis à concevoir, construire et tester de nouveaux modèles de navires et d'avions et, enfin, à mettre en place les infrastructures nécessaires;

f) Télécommunications. Pour développer les exportations et le tourisme, les petits Etats insulaires doivent avoir un meilleur accès aux réseaux internationaux de télécommunications, notamment par satellite. Toutefois, s'ils sont en mesure de payer ce type de services, ils n'ont pas les moyens de mettre en place les équipements nécessaires;

g) Renforcement des capacités nationales. Comme on l'a vu plus haut, la mise en valeur des ressources humaines et la création d'institutions de développement sectorielles et sous-sectorielles, sont essentielles au développement durable des petits Etats insulaires. Si la communauté internationale a défini les modalités de la coopération technique pour le renforcement des capacités, les activités exécutées jusqu'ici concernent plus la mise en oeuvre de projets que le renforcement des capacités à proprement parler. On s'accorde pourtant à penser que c'est sur ce point qu'il importe d'axer la coopération technique à l'avenir. Il reviendra aux petits Etats insulaires de dégager leurs besoins sectoriels et sous-sectoriels. L'aide internationale aux institutions chargées de développer les capacités, au niveau régional si possible, sera précieuse;

h) Transfert de technologie. Les petits Etats insulaires sont presque entièrement tributaires de la technologie des pays industrialisés, d'autant que le développement durable repose essentiellement sur des techniques écologiquement rationnelles. La communauté internationale devrait tout mettre en oeuvre pour leur garantir le transfert aux prix les plus bas de technologies respectueuses de l'environnement;

i) Coopération avec les autres pays en développement. On a analysé plus haut les avantages de la coopération régionale. Les petits Etats insulaires pourraient également tirer parti de la coopération bilatérale avec d'autres pays en développement où beaucoup a déjà été fait dans pratiquement tous les domaines. Pour profiter de cette expérience, il leur faut dégager et mettre en place les institutions qui assureront une coopération suivie;

j) Modalités de l'aide extérieure. Pour définir les modalités de l'aide extérieure, il faut tenir compte non seulement du revenu par habitant des petits Etats en développement insulaires mais également du fait que ces pays, dont l'économie est pourtant ouverte, ont des recettes d'exportation très faibles et très variables – en raison et des mouvements brusques de la demande et des catastrophes naturelles – et ne peuvent, par conséquent, toujours remplir leurs obligations financières en temps voulu. Il convient, pour cette raison, de leur accorder une aide qui ne soit pas source d'endettement. Dans le cas de prêts, il faudrait que les conditions soient les plus avantageuses possibles afin que le service de la dette ne dépasse pas les moyens de ces pays. Ces pays, on l'a vu plus haut, sont fréquemment touchés par les variations brusques de la demande extérieure et n'ont que peu de moyens de réagir s'ils veulent maintenir leurs taux de consommation et d'investissement. Il faudrait donc prévoir des mesures susceptibles de consolider leur balance des paiements. Ces pays ont également besoin d'urgence d'une aide leur permettant d'équilibrer leur budget face aux graves catastrophes naturelles qui grèvent les recettes d'exportations et détruisent biens d'équipement, récoltes et habitations. Sans cette aide, ils devront réduire leurs importations de biens essentiels, les dépenses sociales et les investissements publics. Le développement durable deviendra de ce fait un objectif impossible à atteindre. L'aide au développement des secteurs et branches de l'activité économique et au renforcement des institutions doit aussi couvrir les dépenses de fonctionnement afin que les projets demeurent opérationnels une fois mis en place;

k) Echanges internationaux. L'économie des petits Etats insulaires étant axée sur l'exportation, l'accès aux marchés est pour eux d'une importance vitale. Il convient donc d'aménager les conditions favorables octroyées en vertu d'accords comme la Convention de Lomé, l'Initiative pour le bassin des Caraïbes et l'Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud pour prendre en compte les besoins particuliers de ces pays. On pourrait, par exemple, revoir et assouplir les règles relatives à l'origine des produits de façon que ces pays puissent diversifier leurs exportations et réduire les effets des variations brusques de la demande extérieure sans être obligés de se doter des moyens, trop onéreux pour eux, de production d'éléments à forte intensité de capital et de technologie. Les subventions accordées pour soutenir le cours des produits de base ne sont guère efficaces et l'on s'efforce, au niveau international, de persuader les pays qui pratiquent cette politique à l'abandonner. Il faudrait cependant étudier la possibilité de continuer à subventionner les principaux produits de base agricoles dans la

mesure où les petits Etats insulaires pourraient pâtir d'une libéralisation généralisée. Des fluctuations trop importantes des cours de ces produits ne seraient guère propices au développement durable. En effet, les agents du secteur privé ainsi que les pouvoirs publics pourraient difficilement se soucier de durabilité si les recettes tirées des exportations agricoles diminuaient par suite de l'effondrement des prix.

Note

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), résolution 1, annexe II.
